

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

L'intervention salubre

Façons le tonneau des Danaïdes en appliquant le projet Doucet

Il est vain de se dissimuler la gravité de la situation. Nous avons à faire face à un déficit de plus de six millions. Et ce ne sera pas le dernier.

Pour le combler, on s'adresse de nouveau aux propriétaires fonciers. On relève la taxe annuelle et on emprunte pour quinze ans.

Il faudrait d'un seul coup, pour équilibrer le budget sans emprunt, trouver douze millions, selon M. Biggar, qui s'y connaît. Le relèvement de l'impôt foncier ne donnera guère plus de dixième de cette somme. Malgré tout, les propriétaires seront écrasés. Bon nombre d'entre eux disparaîtront. Et, comme l'a dit encore M. Biggar, on verra leur nombre tomber à 15% des électeurs. Notre situation était pourtant assez malsaine déjà avec environ 20% de propriétaires sur les listes de votants, ce qui est une proportion bien inférieure à celle de toutes les grandes villes bien administrées.

Un fait domine la situation. Les allocations de chômage mangent \$6,000,000 par année. L'intérêt d'un capital de \$100,000,000 à 5% plus 1 pour l'amortissement en quarante ans. Combien de temps durera cette obligation? Personne ne le sait au juste, mais sûrement plusieurs années encore. Des hommes, qui avaient 45 ans quand s'est établi le secours direct, en ont près de cinquante. Ils ne pourront trouver du travail, la crise passée, sans compter qu'ils seront démoralisés, épuisés, réduits à l'état d'épaves.

Or, que donne le tonneau des Danaïdes des secours directs? Rien. Nous ne pouvons même pas les utiliser pour faire enlever la neige quand l'état des rues met en péril la vie des passants — on vient de le voir — en plein trottoir, même à l'intérieur des maisons.

N'est-ce pas la cause profonde du mal de ce coulage insensé? N'est-ce pas à l'enrayer que doivent tendre toutes les énergies?

Beaucoup de gens le croient, mais quelques hommes seulement ont secoué l'inertie générale pour trouver et proposer un remède, modelé sur notre situation particulière, intimement plaué, si l'on peut dire, sur nos besoins locaux.

Ce remède, c'est celui qu'on prescrit et qu'on applique en Angleterre, en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Irlande et que l'on est en train d'appliquer aux Etats-Unis.

La ville de New-York soumet un projet de \$25,000,000 pour la reconstruction des taudis. Le gouvernement fédéral des Etats-Unis, selon Roger Babson, l'un des économistes américains les plus réputés, doit affecter trois milliards à cette fin. Et, ajoute M. Babson, la chose est excellente et l'intervention du gouvernement, justifiée, parce que quatre ans de dépression ont non seulement entraîné une pénurie de logements dans tout le pays, mais ils ont asséché la source ordinaire des emprunts pour la construction. Il ajoute: "Le regain d'activité dans la construction est essentiel au retour à la normale dans un grand nombre de branches de l'industrie. En outre, il est évident que le gouvernement doit collaborer si l'on veut que le mouvement se mette en branle. Cette pratique, ce sera une extension de l'action gouvernementale dans un champ qui était jusqu'ici laissé entièrement aux banques et aux institutions de prêts privés. C'est un pas de plus dans l'association de l'administration avec les affaires — partnership with business."

Quand la situation est bonne à Montréal, elle l'est dans tout le pays. On soumettra donc à M. Bennett dans quelques jours le projet Doucet. Le premier ministre, s'il prend le temps de l'étudier, le comprendra et sera surtout frappé par le fait qu'il n'oblige les trois gouvernements intéressés à aucun débours.

Souhaitons que, chez nous, les prochaines élections nous donnent une administration d'hommes d'affaires, de gens clairvoyants, capables de voir le fond même d'une situation au lieu d'être arrêtés par ses aspects superficiels. Et si notre souhait se réalise, on verra écarter les craintes énoncées par l'échevin Biggar, qui est sûrement l'un des hommes les plus avertis du conseil.

La reconstruction reprendra et la contribution des trois gouvernements sera bien inférieure à l'économie réalisée sur les secours directs; les petits propriétaires seront sauvés du naufrage; la ville sera assurée en peu de temps de revenus additionnels, de sorte que les surtaxes imposées depuis quelques mois seront plus productives et moins lourdes à porter. Enfin, non seulement toutes les industries connexes à la construction seront stimulées immédiatement, mais elles le seront longtemps. Le projet Doucet, en effet, fait disparaître 20% des logements existants (il ne peut faire disparaître davantage si c'est nécessaire), il ne crée donc pas le marasme dans le champ de la location; il n'ajoute donc pas au nombre des logements inoccupés. Il les restreint, au contraire.

Encore une fois, c'est le remède préconisé partout, essayé dans presque tous les pays, mais c'est un remède conditionné par les besoins exacts de la majorité de la population de Montréal. C'est le remède qu'il nous faut et que nous aurons si nous avons des candidats qualifiés et si nous savons les appuyer. Sans cela, nous ne perdrons pas seulement deux ans de temps, mais une occasion qui ne se représentera peut-être jamais.

Louis DUPIRE

Billet du soir

"Je suis polonais"

La Pologne c'est Paderewski, dira l'histoire, qui réussit à en reprendre, au traité de Versailles, les membres épars entre l'Autriche, l'Allemagne et la Russie, et à obtenir des Alliés qu'ils les regroupassent; et c'est lui qui lui insuffla la nouvelle idée dont elle vit aujourd'hui. Après quoi, las de la politique où il n'avait fait que passer, il retourna vers son art. "Quelle chute; de premier musicien du monde, devenir un premier ministre!" avait dit cyniquement Clemenceau, lorsque Paderewski s'était décidé, pour l'amour de son pays, à être un homme de gouvernement. L'algèbre ne devait pas rester longtemps dans la plaine... "Vous avez de bons loisirs, et de bons poumons; allez donc jouer du trombone dans un orchestre", avait dit à Paderewski tout jeune, et qui voulait être pianiste, un pro-

fesseur de musique. Conseiller éclairé et bien inspiré! Paderewski, heureusement, haussa les épaules et fit ce qu'il voulait. Le professeur est mort ignoré. Paderewski devint l'un des maîtres de la musique du XIXe et du XXe siècles. "Moi, cesser de jouer? Je cesserais quand je mourrai", dit-il un jour. Il est vrai que c'est lui qui dit un soir, conjuguant son art et son patriotisme: "La patrie avant tout, l'art ensuite"; et c'est à cause de cela que, pendant la guerre, il abandonna le clavier d'ivoire pour travailler à obtenir la restauration de la Pologne. Ce patriotisme ardent, il le manifesta jusqu'à devant le czar de Russie qui l'avait fait mander de paraître à un concert pour la famille impériale. Paderewski joua si superbement, avec tant d'éclat et d'art, qu'à l'issue du concert le czar, voulant être aimable pour cet homme qui était, bien malgré lui, son sujet, dit: "Sa Majesté Impériale est heureuse de savoir que le musicien le plus remarquable du

A Ottawa

Pourquoi le pont Jacques-Cartier a-t-il coûté 19 millions?

Un débat sur ce sujet — Le cas de M. Breadner — A propos de la coupure de 10%

LA PECHE AU SAUMON, EN COLOMBIE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 21. — La procédure parlementaire étant ce qu'elle est, le gouvernement peut se vanter d'avoir remporté, hier, un certain succès. Les crédits de sept ministères ont été abordés et il sera possible de les remettre à l'étude, les jours qui sont réservés aux mesures du gouvernement, sans que l'opposition puisse proposer un amendement à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Quand l'examen du budget de dépenses d'un ministère est commencé, il se continue en effet automatiquement, au gré du gouvernement, excepté aux jours et aux heures qui sont spécialement réservés à d'autres affaires. Mais ces heures et ces jours réservés, à mesure que la session s'avance, vont en s'éparpillant et finissent par disparaître. Il ne reste bientôt plus à l'opposition, quand elle veut provoquer un débat sur une question quelconque, qu'à soumettre un amendement à la motion pour que se forme le comité des subsides. Telle motion doit se renouveler pour les crédits de chaque ministère, tant que tous n'y ont pas passé. Mais les crédits d'un ministère ayant été étudiés une fois, la motion n'est plus nécessaire pour ce ministère. On voit que le gouvernement a tout intérêt à obtenir de la Chambre qu'elle aborde au plus tôt l'examen des crédits de chacun des ministères.

Cet examen est maintenant fait dans le cas de sept ministères: finances, justice, travaux publics, secrétaire d'Etat, revenu national, marine, chemins de fer et canaux. Les six premiers ont même obtenu quelque chose, une petite partie de leurs budgets de dépenses.

Cela ne s'est pas fait cependant sans tiraillement, sans escarmouches.

Le cas de M. Breadner

Comme le ministre des finances, M. Rhodes, demandait par exemple une somme de \$372,636 pour les traitements de ceux de ses fonctionnaires qui sont à Ottawa, plusieurs opposants ont tenu à lui parler du cas de M. R.-W. Breadner, ancien commissaire des douanes, retraité et pensionné, devenu maintenant conseiller du ministère des finances en matière de tarif douanier.

A titre de fonctionnaire retraité, M. Breadner, qui est âgé de 71 ans, touche une pension de \$10,000 par an; le traitement prévu de conseiller aux finances est de \$12,000. Le gouvernement verse à M. Breadner la différence entre sa pension et le traitement de la fonction qu'il exerce présentement, soit \$2,000.

Un opposant, M. Young, député libéral de Weyburn, Sask., a prétendu que M. Breadner est responsable, pour employer une expression qui traduite à peu près la pensée de M. Young, de tout notre gâchis douanier. M. Young dit par exemple que M. Breadner a été l'inspirateur des changements au tarif qui ont été pratiqués sous l'administration actuelle, de même que des modifications apportées aux règlements douaniers. Ce sont surtout ces dernières modifications qui indisposent M. Young; il y a tant de façons d'interpréter les stipulations d'un tarif.

M. Rhodes répond que la responsabilité des changements et des modifications appartient au gouvernement et cette responsabilité, le gouvernement ne la récuse pas. Il l'accepte. La loi ayant été faite, M. Breadner l'a appliquée.

D'autres opposants, notamment MM. Jacobs, Ealer, ancien ministre libéral, Jean-François Pouliot, ont fait l'éloge de M. Breadner.

(Suite à la dernière page)

monde est russe. — Sa Majesté Impériale se méprend; je suis polonais", jeta Paderewski tout droit.

L'entrevue ne se prolonge pas plus avant...

Pierre KIROUL

Bloc-notes

Accalmie

Après l'ultimatum adressé de Munich, où il est en exil, par le chef nazi autrichien Habicht au cabinet Dollfuss, on se demandait si la malheureuse Autriche n'était point à la veille d'une nouvelle et sanglante aventure. Habicht, en effet, sommait Dollfuss de faire place aux nazis dans son cabinet, lui donnant pour s'exécuter un délai de huit jours et déclarant que, s'il n'obtenait point satisfaction, ce serait la lutte contre le gouvernement.

Mais voici qu'on annonce qu'Hitler a vu d'un mauvais œil cetterodomontade, et l'on paraît s'accorder à penser que l'ultimatum est ainsi dégonflé.

On peut donc espérer une accalmie, temporaire, tout au moins. Mais la situation autrichienne reste toujours dangereuse. Les Alliés ont fait de l'Autriche un pays qui ne peut guère se suffire, à lui tout seul, ni politiquement, ni économiquement. C'était, par la même occasion, l'exposer à toutes les intrigues et à toutes les difficultés.

Les traités de paix par lesquels on a prétendu mettre fin à la Grande Guerre contenaient évidemment plus de germes de conflit et de difficultés que ne l'imaginaient leurs auteurs.

Jacques Cartier

Poursuivant l'étude, qui tombe si à propos, de la première histoire et, pour ainsi dire, de la préhistoire du Canada, M. l'abbé Groulx étudiera demain soir le premier voyage de Jacques Cartier, les circonstances qui l'ont entouré, les motifs qui l'ont provoqué, ses résultats réels. Sur ces points d'histoire, auxquels le quatrième centenaire de la découverte donne une actualité nouvelle, combien d'entre nous sont vraiment renseignés?

Les "Jeune-Canada" Invités par un groupe d'amis de Maisonneuve, les "Jeune-Canada" tiendront ce soir (et non point demain soir, ainsi qu'il a été annoncé par erreur), une grande réunion publique au Marché Maisonneuve. Entrée libre.

Quatre orateurs, déjà connus, MM. Laurendeau, Dagenais, Cartier et Simard, se parleront de la question des trusts. M. Philippe Aubé remerciera les orateurs et parlera de l'industrie et du Commerce cana-

diens-français, sujet, on en conviendra, d'un extrême intérêt. La séance sera présidée par M. Lucien Houle.

Voilà un programme assez alléchant.

C'est un signe des temps qu'on invite ainsi, d'un bout à l'autre de la ville, les Jeune-Canada. C'est une preuve de l'intérêt que suscitent les questions qu'ils traitent, en même temps qu'un hommage à des jeunes gens qui ont le courage de penser et de travailler.

O. H.

Carnet d'un grincheux

Montréal, qui cherche un nouveau maire, pourrait aller prendre une leçon de Québec sur la manière de choisir et d'élire le meilleur candidat.

Comment se fait-il que les dépêches d'Autriche, après avoir d'abord paru sympathiques à Dollfuss, ont ensuite tourné en faveur des socialistes viennois? Cherchez l'origine ethnique d'un grand nombre de ceux-ci. Et vous comprendrez.

Une femme pourrait-elle jamais devenir présidente des Etats-Unis? C'est qu'il faut que le président ait au moins 35 ans.

De l'un à l'autre Gagnon, en passant par un troisième Gagnon, quoi d'étonnant s'il y a eu méprise? Abondance cause parfois mélange.

Dans la même page d'un journal, deux vignettes se touchent presque: celle d'un dignitaire ecclésiastique et celle d'un homme accusé d'un meurtre odieux. Singulier rapprochement. Il s'explique. Ce journal, qui veut hausser son tirage, mise sur les deux tableaux: celui de la religiosité et celui de la curiosité morbide. Et il fait des dupes.

La coqueluche des dames n'est pas souvent celle des enfants.

PAMPHILE

LA SESSION DE QUEBEC

En page 4, discours de M. Irénée Vautrin sur le rajustement des subsides annuels payables aux provinces par le Dominion;

en page 4, la décision du président de la Chambre sur l'amendement Sauvé relative aux bûcherons;

en page 2, débat auquel MM. Taschereau, Mercier et Duplessis prennent part sur le bill 43 pour "la permanence des droits de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant".

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Le comité des bills publics de l'Assemblée législative commence l'étude du bill de Montréal

L'élection de 1936 aura lieu la seconde semaine de novembre — Le commerce de l'or — L'inspection des établissements laitiers en dehors de Montréal

ANACLET CHALIFOUX LOGE AU CHATEAU FRONTENAC

QUEBEC, 21 (D.N.C.) — Le comité des bills publics a commencé, ce matin, l'étude du bill de Montréal.

Parmi les citoyens éminents qui ornaient l'auguste assemblée on voyait "sire" Anaclef Chalifoux, président de la F.C.O.P.Q., qui loge au Château Frontenac, et M. J.-H. Paré, représentant de la Fédération des ouvriers du Canada. Il y avait aussi un représentant de la Fédération populaire enregistrée.

Le comité a adopté sans discussion la clause pour prolonger le terme du prochain conseil municipal de six mois. Ce qui veut dire que l'élection montréalaise de 1936 aura lieu la seconde semaine de novembre.

La clause qui supprimait les bureaux de votation préliminaire pour voyageurs a été rejetée.

LE COMMERCE DE L'OR Le comité adopte ensuite une clause demandée par le chef de

police pour obliger les marchands qui achètent, en qualité de marchands, des bijoux usagés à en faire mention sur registre, pour examen par la police, avant la fonte du métal — il s'agit du commerce de l'or.

INSPECTION AUTORISEE On adopte aussi une clause pour permettre aux autorités municipales d'inspecter les établissements de laitiers situés en dehors de Montréal et qui viennent vendre le lait à Montréal.

Le salaire minimum

Québec, 21. — On a discuté hier soir, à la Chambre, le bill 33 sur le salaire minimum des femmes. Le principal article du bill, tel que le Devoir l'avait annoncé en premier, a pour but de porter à \$50 l'amende minimum pour les violeurs de la loi et de fixer le maximum à \$200 pour la première offense, un minimum de \$100 et un maximum de \$300 pour la seconde amende.

En plus, il sera défendu de faire acheter des débiteurs de la compagnie où les employés travaillent à moins qu'elles ne gagnent \$20 par semaine.

M. Maurice Duplessis suggère que, puisqu'on discute cette question, il ne serait que juste de décréter qu'une femme fera partie de la Commission. Cette disposition était autrefois dans la loi, mais on l'a fait disparaître.

Pour les hommes

On discute ensuite la question du salaire minimum pour les hommes. M. Guertin demande où le gouvernement en est rendu sur cette question. M. Arcand lui répond que le gouvernement continue à étudier sérieusement cette question.

M. Duplessis dit qu'on devrait défendre à toute personne qui n'a pas atteint l'âge de majorité, d'acheter des actions dans la compagnie où elle travaille. Mais cette suggestion, appuyée par M. J. Samson, est rejetée. On rapporte alors progrès pour pouvoir incorporer dans le bill les dispositions du bill Plante déposé avant celui de M. Arcand et qui, en plus des dispositions du bill Arcand, comprend d'autres suggestions.

Le tabac en feuille

Ottawa, 21. — M. Charles E. Ferland, député libéral de Joliette, a déposé aux Communes toute une série de requêtes de citoyens de son comté, qui protestent contre le projet d'établir un droit d'accise de 20 cents par livre sur le tabac en feuille.

Ces requêtes s'ajoutent à d'autres déjà nombreuses qui ont été déposées par MM. J. A. Barrette et J. L. Baribeau, députés conservateurs, le premier de Berthier-Maskinongé, l'autre de Champlain, par M. Eusebe Roberge, député libéral de Mégantic, par M. P. A. Séguin, député libéral de l'Assomption-Montcalm.

Les droits de coupe

Québec, 21. — M. Mercier, au cours de la séance d'hier après-midi, a appris à M. Duplessis que, le 20 janvier 1934, les droits de coupe payables à la province et non payés, s'élevaient à la somme de \$578,265.04 et la rente foncière payable à la province et non payée était de \$27,708.93.

M. Perrault a appris à M. Elie que la province a dépensé la somme de \$117,730.95 relativement à la section de Contrecoeur de la route no 3 Lévis-St-Lambert-Dundee, le gouvernement ayant payé une somme de \$73,158.11 jusqu'à date.

L'Ouest canadien se fédérerait

Edmonton, 21 (S. P. C.). — Dans un discours à l'Assemblée législative de l'Alberta, M. Donald Cameron, député conservateur-unis, a exprimé l'opinion que si l'Est persiste dans sa présente attitude à l'égard de l'Ouest, celui-ci pourrait se constituer en fédération, ce qui lui permettrait de négocier des traités avec les Etats-Unis et d'autres pays.

Mort du shérif Hamel

Rivière-du-Loup, 21 (S. P. C.). — M. Joseph Hamel, shérif de Kamouraska, est mort à 69 ans.

Des cargaisons de nitrate et de ferraille

Elles sont destinées à la Russie, à la France, à la Grande-Bretagne et au Japon

(D'après des dépêches de l'Associated Press):

D'une part, dans le monde maritime du canal de Panama, on signale un brusque accroissement des cargaisons de nitrate, substance qui entre dans la fabrication de la poudre, et des cargaisons de ferraille destinées à la Russie, à la Grande-Bretagne et à la France, ainsi qu'un accroissement des cargaisons de ferraille, d'acier, de plomb et de coton — autre substance qui sert à la fabrication de la poudre — destinées au Japon. Le nitrate est acheté au Chili et est d'abord envoyé aux Açores, où il est transbordé. Les cargaisons destinées au Japon proviennent en grande partie, semble-t-il, de ports des Etats-Unis.

Hitler et Habicht

D'autre part, on attache de l'importance au fait que le chancelier Hitler a laissé clairement entendre que le chef nazi autrichien Théodore Habicht, qui vit en exil à Munich, n'était nullement autorisé à "sommier" le chancelier Dollfuss

d'admettre des nazis au gouvernement de l'Autriche. Cela a atténué la tension que le discours de M. Habicht a produite. Les journaux allemands se sont abstenus de publier la "sommation" du nazi autrichien. Mais ils affirment que le gouvernement Dollfuss est une dictature terroriste qui devra nécessairement faire place à un régime nazi.

Il paraît que l'intervention du chancelier Hitler n'a pas dissipé l'inquiétude que la situation autrichienne suscite dans le monde politique français.

Le lord-gard du sceau privé de Grande-Bretagne, le capitaine Anthony Eden, a commencé des entretiens à Berlin. On dit que ces entretiens ont trait au désarmement.

Le gouvernement Dollfuss, qui a fait, hier, des funérailles nationales à 50 agents de police, fascistes et membres des troupes d'assaut catholiques tués au cours de la guerre civile, se prépare à abroger l'état de siège proclamé au début des hostilités.

Nos forêts

MM. Taschereau et Duplessis s'expliquent nettement

Comment et pourquoi les compagnies de papier veulent pouvoir hypothéquer la forêt québécoise

(Par ALEXIS GAGNON)

Québec, 21 — La journée parlementaire s'achevait, hier soir, calme et sereine, après un beau débat de M. Irénée Vautrin sur la question des subsides fédéraux, lorsque soudain la discussion du bill 43 pour assurer la permanence des droits de coupe sur les terres publiques, a enflé la Chambre.

M. Maurice Duplessis a dénoncé le bill avec colère. Il a accusé le gouvernement de laver la faillite scandaleuse de la Canada Paper & Power, de liquider la surcapitalisation ruineuse de compagnies papeteries, à même le domaine forestier provincial.

Avec ce bill, dit M. Duplessis, vous aliénez à perpétuité une grande partie de nos ressources naturelles, vous établissez les marchands de bois, maîtres incontrôlés et définitifs de nos forêts. Et surtout, vous fermez désormais les terres publiques à la colonisation. Car lorsqu'il en faudra distraire une partie pour y établir les colonies on répondra: "Mais il y a \$225,000,000 de l'épargne populaire placée dans cette industrie, qui est garantie surtout par les terres publiques; nous ne pouvons mettre l'épargne en danger!"

M. Taschereau va droit au but

M. Taschereau, au lieu de se réfugier dans des explications cunctueuses et maladroites, est allé droit au but avec une franchise presque brutale et d'une grande habileté. Les compagnies qui ont construit des usines à coups de millions ne peuvent les exploiter que si elles ont la certitude d'avoir un domaine forestier permanent qu'elles pourront organiser en coupes régulières. Pour cela, elles ont besoin d'avoir l'assurance légale qu'elles ne seront pas dérangées, qu'au bout de trois ou quatre ans on ne leur retirera pas les limites forestières essentielles à la continuité de leur exploitation.

Elles en ont besoin aussi pour la garantie de leurs débentures, pour attirer le capital, donner un sentiment de sécurité à ceux qui y

ont placé ou y placeront leur argent.

Pour la "Consolidated Paper"

M. Mercier a reconnu que ce bill permettrait à la Canada Paper & Power, ou plutôt à la Consolidated Paper, d'utiliser les limites forestières concédées, en garantie de ses obligations passées.

Ainsi donc, le bill affirme en permanence nos limites forestières aux compagnies, et surtout, il permet à ces dernières de les grever de toutes les obligations passées et futures, et de les offrir en garantie. En d'autres mots, les compagnies forestières prennent définitivement possession de larges tranches de forêts domaniales de la province.

M. Bennett est à Toronto

Toronto, 21 (S. P. C.). — Le premier ministre du Canada, M. Bennett, est l'hôte des étudiants de l'Université de Toronto, aujourd'hui. Il retournera à Ottawa après la soirée.

Aux funérailles de sir Hormisdas

Le maire et les deux tiers des membres du conseil d'État à Québec, pour d'étude du bill de Montréal, c'est le greffier de la cité, M. J. Etienne Gauthier, qui représentera la ville aux funérailles de sir Hormisdas Laporte, demain.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, dans un tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, checkes de voyages, passeports, etc. — Service complet — Le DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARbour 1241*

25 ans, 25,000 QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LA BUT SERA DEPASSÉ.

M. Duplessis dénonce avec vigueur le projet de loi pour assurer la permanence des droits de coupe

Avec le bill 43, dit le chef de l'opposition, vous établissez le marchand de bois maître incontesté et définitif de nos forêts, et vous fermez désormais les terres publiques à la colonisation — La réplique de M. Taschereau

Québec, 21. — A la séance d'hier soir, à l'Assemblée législative, lorsque M. Taschereau a appelé le bill sur la permanence des droits de coupe, M. Duplessis a déclaré que vu l'importance du bill il valait mieux l'ajourner à une autre séance.

M. Taschereau dit que M. Mercier va expliquer le bill, puis M. Duplessis veut ajourner le débat, on l'ajournera.

M. Mercier explique alors le bill.

M. Mercier

On sait, dit-il, que depuis un certain nombre d'années, les compagnies ont hypothéqué les domaines qu'elles exploitent. Or, tel que les choses existent à l'heure actuelle, il faudrait que chaque année elles renouvellent leur enregistrement sur les droits de coupe, etc. Afin d'éviter ces ennuis, nous demandons que le permis accordé soit automatiquement continué.

M. Duplessis

M. Maurice Duplessis lance alors une rude attaque contre le gouvernement.

La résolution soumise, dit-il, est probablement la mesure la plus importante que la Législature ait eu à considérer depuis un grand nombre d'années. Les discours du trône, qui indiquent les principales lois que le gouvernement entend adopter pour la prospérité de la province indiquent les mesures que le gouvernement entendait prendre pour alléger le chômage et la crise. Or, pour résoudre le chômage, on

nous demande d'adopter une résolution dont l'effet est d'aliéner définitivement le patrimoine national forestier au bénéfice des marchands de bois qui ont pratiqué la surcapitalisation et le mouillage des stocks au détriment de l'épargne populaire. Pourtant le gouvernement est le fidèle commissaire à qui on a confié les biens nationaux pour les faire fructifier, non seulement pour la génération présente, mais aussi pour les générations futures. C'est un actif précieux que le gouvernement a le devoir de protéger pour assurer la survivance de la race, pour servir de réserve en cas de misère et de désastre.

Celui qui sabote, celui qui dilapide nos ressources naturelles, commet un acte désastreux, un acte condamnable.

Or, nous avons maintenant le spectacle poignant de nos ressources naturelles destinées à enrichir notre population, mais qui servent à l'exploiter.

Nous avons vu des compagnies s'organiser à la faveur des lois du gouvernement que celui-ci avait le devoir d'améliorer, pour bâtir des surcapitalisations irréversibles, qui ont servi à ruiner l'épargne populaire. La *Canada Pulp & Paper* en est un scandaleux exemple.

Ce scandale a été toléré parce que concu à l'abri de nos lois, non seulement on l'a toléré, mais le gouvernement n'a même pas fait payer les primes de transfert de \$20 par mille carré que ces compagnies devaient payer.

En aujourd'hui, on consacre cette surcapitalisation scandaleuse, la ruine de notre épargne, en demandant d'aliéner le meilleur de nos compagnies une partie importante de notre patrimoine national.

Le gouvernement a laissé bâtir des fortunes scandaleuses à même le patrimoine commun et au détriment de nos gens.

En plus, il n'a pas perçu de droits en primes de transfert pour une somme d'au moins \$300,000. A la faveur d'actes législatifs, la *St. Maurice Valley* a bâti un cartel sans payer de droits de transfert exigibles au gouvernement. Puis, les spéculateurs ont mûri un projet scandaleux qui devint la *Canada Paper and Power*, toujours sans payer les transferts de droits de coupe au gouvernement. Et ce cartel s'est augmenté d'autres limites, toujours sans payer les primes de transfert. La *Canada Paper* s'est métamorphosée en la *Consolidated Paper*, et toujours sans payer les nouvelles primes de transfert.

Et pendant que la province perdait de l'argent, pendant que ces spéculateurs ruinaient l'épargne populaire, le gouvernement, lui, présentait en 1932 le bill 127, frère l'aîné du présent bill. Lorsque le bill 217 fut présenté, j'en ai parlé au premier ministre qui a consenti à le retirer. Je lui rends volontiers ce témoignage.

Depuis 50 ans

L'an dernier, le même bill est revenu sous le titre no 13. Mais le premier ministre en a retranché les clauses que l'on incorpore aujourd'hui. Il y a cinquante ans que les marchands de bois cherchent à obtenir les privilèges qu'on leur accorde enfin aujourd'hui.

Il faut s'entendre sur la question des marchands de bois. Je n'ai aucune objection à leur accorder des privilèges raisonnables, mais par exemple, je m'oppose à ce qu'on leur donne notre patrimoine national, je m'oppose à ce qu'on hypothèque les terres de la Couronne pour garantir les émissions d'obligations scandaleuses. Car c'est dans ce but que l'on présente cette loi. On nous demande de liquider les surcapitalisations scandaleuses, qui ont englouti l'épargne populaire, à même notre patrimoine forestier.

Car, jusqu'ici, aucune loi provinciale ne reconnaissait les hypothèques des compagnies sur notre domaine forestier. Ce bill en reconnaît le principe et en invite l'application. Et quand les hypothèques seront reconnues comme garanties sur nos forêts, on dira qu'il ne faut pas toucher aux porteurs de débetures. On dira qu'il y a, par exemple, \$225,000,000 d'obligations et débetures qui reposent sur ce domaine forestier, affecter les limites à d'autres fonctions, la colonisation par exemple, c'est la ruine des gens qui ont placé leur argent garanti par les limites.

Aliénées à perpétuité

Et c'est ainsi aliéner à perpétuité nos forêts, les donner en primes à la surcapitalisation scandaleuse qui a ruiné notre épargne.

Lorsque nos ressources naturelles seront hypothéquées de façon permanente, on fermera pour toujours nos terres à la colonisation. Car aux protestataires, on répondra

que ces limites forestières sont en garantie pour l'épargne populaire qui a été placée dans les compagnies forestières.

En plus, on met de côté en faveur de ces mêmes compagnies nos lois d'enregistrement, car, désormais, elles ne seront plus obligées d'aller enregistrer leurs droits réels, etc., au bureau d'enregistrement ordinaire mais simplement d'aller enregistrer non seulement les transports de leurs droits, comme auparavant, mais leurs droits réels et leurs hypothèques et ce, à la discrétion du ministre quant aux formalités à suivre.

Et le bill affectera aussi les actes en fidéicommiss et les fiduciaires des compagnies devenant les détenteurs d'une grande partie de nos ressources naturelles.

Evidemment, le gouvernement ne se rend pas compte des désastres qu'il accumule. Pendant deux années il a résisté à l'obsession, aux pressions faites sur lui, comme pendant quarante ans auparavant les gouvernements avaient rejeté cette demande. Aujourd'hui, il donne nos ressources forestières en prime à des spéculations scandaleuses.

M. L.-A. Taschereau

"Il y a un nombre d'années que je siège en cette Chambre, dit le premier ministre, mais jamais encore je n'avais entendu discours aussi extraordinaire que celui de mon honorable ami le chef de l'opposition. Il me surpasse tous. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis surpris de l'entendre critiquer un bill comme celui que nous présentons. Je n'aurais pas cru qu'un chef de parti, qu'un brillant avocat comme l'est le député des Trois-Rivières puisse le faire en Chambre. Il a beau crier à la force de sa voix, à l'impéritie du gouvernement, au scandale, à l'impéroyance, à l'aliénation de notre domaine national en faveur des marchands de bois et des favoris du régime, s'il faisait un discours comme celui-là ailleurs que dans cette Chambre, payer de droits de transfert exigibles au gouvernement. Des discours comme celui-là ne sont pas faits pour la Chambre.

"Je ne veux pas faire de passions. Je veux discuter cette loi comme elle doit l'être. Nos riches forestières constituent un des plus grands acquis de la province de Québec. Ces richesses ne peuvent être exploitées que si nous permettons à des usines de pulpe et de papier de le faire. Ces industries ne peuvent construire leurs usines à pulpe et à papier qu'en tant qu'elles possèdent des limites à bois. Si elles n'ont pas de bois, elles ne peuvent enfourer dans la construction de ces usines et dans leur exploitation, des millions et des millions. Je sais une usine dans mon comté qui a coûté \$7,000,000. Il faut, pour qu'elles puissent dépenser de telles sommes, que les compagnies aient du bois pour 25, 30 ou 40 ans à venir.

"Que dit le loi? Jusqu'à maintenant, elle disait que le gouvernement de la province peut accorder des permis à des taux et conditions établis d'après nos règlements édictés par le lieutenant-gouverneur en conseil à certaines époques. Depuis 25 ans, les compagnies payaient une rente annuelle de \$5 par mille de réserve forestière et ce permis renouvelable tous les douze mois, du 1er mai d'une année au 30 avril de l'année suivante. Les compagnies qui s'étaient conformées aux exigences de leurs licences avaient alors du 1er mai ou 1er septembre pour renouveler ce permis, et elles avaient droit à ce renouvellement. C'est là la loi actuelle.

M. Duplessis. — Alors, pourquoi une nouvelle loi?

M. Taschereau. — Je vais vous le dire. En parlant comme vous avez parlé tantôt, il est évident que vous n'avez pas compris!

M. Taschereau continue:

"La question de savoir si une compagnie avait droit au renouvellement annuel de son permis est allée jusqu'en Cour suprême du Canada et ce haut tribunal a répondu dans l'affirmative.

"M. Duplessis nous demande maintenant: 'Pourquoi une loi?' On admettra qu'une compagnie qui doit construire une usine de sept millions de dollars doit émettre des obligations. Ces obligations sont achetées par le public, par le petit épargnant, par les institutions bancaires, par les compagnies d'assurances. Ces obligations sont garanties par un acte de fidéicommiss et, en garantie à la compagnie d'exploita-

tion forestière transfère ses limites à bois. Si la licence n'était pas renouvelable, que vaudrait la garantie?

Un doute s'est élevé dans l'esprit des avocats des Etats-Unis on sait que plusieurs compagnies américaines ont investi des capitaux chez nous, à savoir si les licences émises par le gouvernement étaient perpétuelles, si le gouvernement avait pas le pouvoir de contreprendre ces licences. Il y avait aussi un autre doute. On s'est demandé pourquoi une licence annuelle et si la créance hypothécaire devrait être enregistrée tous les ans.

Tant que vous respecterez vos engagements

Alors, pour faire disparaître ces doutes, nous disons aujourd'hui aux compagnies, en vertu de la loi, telle qu'elle a déjà été interprétée par la Cour Suprême: 'Tant que vous respecterez vos engagements envers le gouvernement, tant que vous aurez le respect de nos lois, tant que vous paierez entièrement et fidèlement tout ce que vous devez, le gouvernement vous laissera la possession de vos limites à bois. La loi des terres et forêts a toujours été interprétée de cette façon-là, elle a été faite de façon à protéger le porteur d'obligations, c'est-à-dire notre bon public et si nous n'avions pas une loi pour assurer la permanence, alors, le capital étranger ne viendrait plus s'établir chez nous, dans l'industrie la plus importante de la province de Québec, qui donne du travail à 25,000 bûcherons cet hiver.

Le chef de l'opposition nous dit: Vous voulez protéger les marchands de bois au détriment de notre patrimoine national. Vous ne devriez pas changer la loi qui exige le renouvellement annuel des permis. Allons-nous maintenant exiger cela des compagnies quand ces compagnies trainent de l'aile et que les plus solides sont menacées? Allons-nous leur dire: Vous devriez renouveler votre permis tous les ans, alors que l'on sait bien que ce renouvellement n'est pas nécessaire et coûte des sommes fabuleuses? Non, avec la loi, nous disons que les compagnies obtiennent des titres permanents pourvu qu'elles respectent les lois et les règlements. La position n'est pas changée. Cette même loi existe depuis 1910.

Cela valait-il la peine de parler comme le chef de l'opposition a parlé tantôt? Si nous présentions un projet pour dire que les compagnies devront revenir devant nous tous les ans pour renouveler leur permis, le chef de l'opposition soulèverait d'autres objections. Il dirait que le gouvernement force les compagnies à venir chaque année se mettre aux genoux du ministre des Terres pour le supplier de leur renouveler un permis afin que le ministre puisse les bien tenir dans sa main. Il est vrai que ce serait plus commode pour nous.

Nous ne changeons rien

Nous ne changeons encore une fois rien à la loi, nous donnons simplement un caractère de permanence aux permis, nous ne faisons pas de compromis avec la loi, nous favorisons le capital étranger et canadien qui veut venir se placer dans notre industrie papetière ou forestière. Nous assurons au capital étranger la sécurité dont il a besoin pour nous aider à développer nos ressources naturelles. Le capital a besoin d'un caractère de permanence et il ne veut pas être à la merci du gouvernement, il veut pouvoir se fier aux lois de Québec.

M. Duplessis a parlé d'argent perdu. Presque toutes les compagnies que nous avons sont à chartes fédérales et ces compagnies ne sont pas mieux partagées que les nôtres. Nous demandons maintenant à Ottawa une loi uniforme des compagnies. Nous faisons ce que nous pouvons pour l'obtenir et nous aurons bientôt une conférence à ce sujet avec les autorités fédérales.

On a parlé tantôt de désastre. Il y en a eu partout. Les compagnies les plus solides tombent ou chancelent. On considérait jusqu'ici nos obligations dans les chemins de fer canadiens comme des placements de tout repos. La crise a tout balayé. Elle a atteint même les compagnies les plus solides. Nos compagnies de pulpe et de papier souffrent comme les autres. Des jours meilleurs viendront. Il y a déjà des signes d'amélioration. Ce n'est pas le temps d'effrayer le capital étranger et je n'ai pas d'hésitation à demander à la Chambre d'approuver ce projet.

M. Maurice Duplessis répond à M. Taschereau.

Notre patrimoine aliéné

Des remarques du premier ministre, dit le chef de l'opposition, il résulte trois choses. Il est maintenant avéré que l'on demande à la Chambre de consacrer l'enregistrement des hypothèques des marchands de bois sur le domaine de la Couronne. Le premier ministre a déclaré, en effet, qu'il n'était pas raisonnable de faire renouveler la licence d'exploitation à chaque année, mais qu'il fallait la déclarer permanente.

C'est donc l'aliénation du patrimoine national en faveur des compagnies qui ont abusé de l'épargne populaire, des compagnies que le premier ministre, procureur général, a tenté d'exposer en les comparant aux compagnies sérieuses telles que le *Pacific Canadian*. Le procureur général n'a pas trouvé un mot de condamnation pour ces compagnies, mais il nous dit que les avocats américains lui ont demandé de rendre la chose plus claire.

M. Taschereau. — J'ai déclaré que les avocats américains avaient exprimé un doute.

Influence des avocats américains

M. Duplessis. — C'était alors si on le veut pour faire disparaître le doute des avocats américains, qu'on a présenté cette loi, qu'on passe une loi pour déclarer que les marchands de bois auront droit d'hypothéquer notre domaine forestier public. Extraordinaire, vraiment, cette influence des avocats améri-

cains, et malheureusement, ça n'est pas la première fois que ça arrive. Va-t-on tenir compte des doutes des avocats américains pour aliéner nos ressources naturelles? Et si les règlements existent déjà, pourquoi alors passer une nouvelle loi? Si on présente une nouvelle loi, c'est parce que les règlements ne donnaient pas aux compagnies les privilèges que les marchands de bois réclament maintenant. Et c'est tellement le cas qu'on aliéne nos ressources naturelles, que le gouvernement pour obéir aux règlements se voit obligé de présenter des résolutions.

Le premier ministre a parlé de Charles fédérales en disant que les compagnies forestières qui ont ruiné notre épargne avaient des chartes fédérales. C'est une piètre excuse et puis la vérité est que la *Canada Paper* avait une charte provinciale. Et le gouvernement ne viendra jamais soutenir sérieusement qu'il n'avait pas les moyens d'obliger les compagnies à prendre une charte provinciale. C'est en vertu de nos lois que ces compagnies ont pu faire de la surcapitalisation scandaleuse, en se prévalant de la loi qui leur permet d'hypothéquer ses biens futurs.

Aujourd'hui, on vient dire qu'il faut protéger ceux qui ont surcapitalisé, en aliénant le patrimoine public.

Orientation désastreuse

Le premier ministre, enfin, a été obligé d'admettre que c'était l'aliénation de notre domaine forestier. C'est une orientation désastreuse nouvelle, en matière de ressources naturelles et le gouvernement devra porter la responsabilité de cette politique.

On commence alors à étudier les clauses du bill.

M. Duplessis. — Quelles sont les compagnies qui ont émis des obligations qui vont être garanties désormais par le domaine public?

M. Mercier. — Je ne puis le dire pour le moment.

M. Duplessis. — Nous tenons à le savoir, car on nous demande de passer un bill précisément pour garantir ces obligations à même notre domaine forestier.

M. Mercier. — Je le répète, je ne puis répondre quel en est le montant.

M. Duplessis. — Quelles sont encore une fois, les obligations émises? On nous a dit tout à l'heure que ces obligations sont enregistrées au bureau du ministre et le ministre dit qu'il ne le sait pas.

M. Mercier. — Le chef de l'opposition admettra que je ne puis pas tout me rappeler ce qu'il y a enregistré dans le bureau.

M. Duplessis. — On fait une loi pour enregistrer les hypothèques des compagnies. Il n'est que raisonnable de savoir quel en est le montant. Le ministre peut-il nous le dire?

M. Mercier. — Je ne suis pas capable de me le rappeler. Et si le chef de l'opposition était à ma place, il ne le pourrait pas, lui non plus.

M. Duplessis. — Pouvez-vous dire

CIGARETTES DUCHESSE

Conservez les "mains de bridge"

Les "Jeune-Canada" au Marché Maisonneuve, ce soir

C'est ce soir, mercredi, que les "Jeune-Canada", sur l'invitation d'hommes d'affaires en vue, tiendront leur assemblée publique au Marché Maisonneuve. Sujet: Les fruits. Orateurs: MM. A. Laurendeau, Paul Gagnais, G. Etienne Carrière et Paul Simard. M. Philippe Aubé remerciera les orateurs et traitera de l'Industria et du Commerce canadiens-français.

Entrée libre. Les dames, accompagnées ou non, auront des places de choix. Invitation spéciale aux clubs ouvriers de l'Est.

Présidence de M. Lucien Houle.

la somme approximative?

M. Mercier. — Non, je ne le puis.

M. Duplessis. — Est-ce que ces enregistrements auront pour effet d'assurer les débetures émises par la *Canada Paper and Power*?

M. Mercier. — Ça aura certainement pour effet de garantir tous les enregistrements faits jusqu'à date.

M. Duplessis. — Peut-on avoir une copie de ces enregistrements?

M. L.-A. Taschereau. — Si on veut faire de l'obstruction...

Pas d'obstruction

M. Duplessis. — Nous ne voulons pas faire d'obstruction. Le gouvernement devrait comprendre que si on veut passer une loi pour enregistrer les hypothèques des compagnies, il n'est que légitime de savoir à quelle somme se chiffrent ces hypothèques.

M. Mercier. — On peut avoir au bureau le montant de certaines obligations, mais pas toutes.

Enfin, M. Duplessis demande s'il est possible d'obtenir un état des hypothèques.

M. Mercier lui répond que la loi actuelle ne change rien à la position du concessionnaire forestier. Le droit de renouvellement existe depuis au delà de 40 ans. Tout simplement, on veut leur épargner des ennuis d'enregistrement à tous les ans.

Les hypothèques

M. Duplessis proteste. La loi, dit-il, n'autorisait jusqu'ici que le transport des droits, mais non pas les droits réels et les hypothèques. Le ministre, avec ses explications, est fort intéressant, mais s'il croit par ce moyen faire oublier la question, il se trompe.

M. Taschereau propose alors que le comité s'ajourne.

La séance est terminée et la Chambre s'ajourne à cet après-midi.

Alexis GAGNON

Longueur d'ondes et autres et fréquence en bicyclettes des principaux postes:

Postes	Mètres	Kiloyards

Gazette artistique

STELLA. — (A 5 h. p.m.) Causerie du juge Gonzalve Desautels: *Considérations sur Racine*. Extraits d'*Esther*, *Britannicus*, *Athalie*, par les artistes du Stella.

ECOLE DES BEAUX-ARTS. — 2e conférence de Dom Bellot: *Les conditions d'un vrai style*. (A 8 h. p.m. précises).

STELLA. — L'A.C.A.D. dans l'*Eventail*, de Robert de Flers et Gaston de Cavaillet.

Laval triomphe

Les étudiants de l'Université Laval, de Québec, ont gagné, hier soir, par un demi-point, la victoire du débat interuniversitaire avec les étudiants de l'Université Western, de London, Ont. Le débat a eu lieu au poste de la Commission canadienne de la radio.

Le prochain débat aura lieu entre l'Université Laval et l'Université de Manitoba, à CRGM, le 27 février. Il portera sur le sujet suivant: La richesse engendre-t-elle le crime plus que la pauvreté?

Mort de Mme Achille Gagnon

Mme Achille Gagnon, née Plamondon (Clarinde), est décédée à l'Hôtel-Dieu de Nicolet, à l'âge de 71 ans. Mme Gagnon était la fille du juge Plamondon et la veuve d'Achille Gagnon, industriel, d'Arthabaska.

La défunte était la soeur de lady Lemieux qui l'a précédée de quelques mois dans la tombe, ainsi que de Mmes Philippe Gâté, de Québec, et Auguste Quesnel, d'Arthabaska. Quatre fils lui survivent: Ernest, de Hull; Roger, de Silley; Paul, de Nicolet, et le docteur Hervé Gagnon, de Saint-Hyacinthe.

Les funérailles auront lieu vendredi, à Arthabaska.

Avis de décès

LECLERC. — En cette ville, le 20 février 1934, est décédé, à l'âge de 53 ans, René-T. Leclerc, époux d'Angéline Rodier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant, à 8 heures 45 m. de matin, de la cathédrale, où le service sera chanté à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

BOUCHER. — A Terrebonne, le 20 février 1934, est décédé, à l'âge de 33 ans, H. Boucher, né Hermine Péard dit Martial. Funérailles le jeudi, 22 courant, à 8 heures 45 m. de matin, pour se rendre à la cathédrale, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAPORTE. — A Montréal, le 20 février 1934, est décédé, à l'âge de 83 ans, 3 mois, 13 jours, et 23 heures, Hormidas Laporte, né Madrye Martial. Les funérailles auront lieu vendredi, 23 courant, à 8 heures 45 m. de matin, au 2232 rue Dorchester ouest, à 8 heures 45 m. de matin, pour se rendre à l'église Saint-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9 heures 15, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

JARRETTE. — A Montréal, le 19, à 33 ans, Arthur Jarrette, fils de M. et Mme Jos. Jarrette.

BEAUCHAMP. — A Montréal, le 18, Mme Alphonse Beauchamp, née Marie-Louise Delcourt.

BRAS. — A Longueuil, le 19, à 85 ans, Mme veuve Alphonse Bras, née Marie Dubuc.

BOUCHER. — A Terrebonne, le 20, à 78 ans, Mme M.-H. Boucher, née Hermine Péard dit Martial.

CHAUSSE. — A Montréal, le 20, à 56 ans, Dr Ernest Chausse, époux de Flore Robert.

COURTÉAU. — A Montréal, le 20, à 28 ans, Marie-Germaine-Jeanette Courtéau.

CYR. — A Maria, Co. Bonaventure, le 14, à 72 ans, Mme Léidore Cyr, née Elisabeth Leblanc.

DAUDELIN. — A Montréal, le 18, à 47 ans, Mme Xavier Daudelin.

DEGRAY. — A Montréal, le 18, à 44 ans, Albert Degray, époux de Lévy Boyer.

DUROCHER. — A Montréal, le 19, à 85 ans, Alphonse Durocher, époux de Louisa Fautoux.

GAGNE. — A Montréal, le 20, à 63 ans, Louis Gagné, époux d'Albina Gagné.

GOSSÉLIN. — A St-Frs de Sales, le 19, à 68 ans, Mme Alphonse Gosselin, née Etoile Forget.

JARRETTE. — A St-Hyacinthe, le 18, à 77 ans, Mme veuve Frédéric Jarrette.

LABERGE. — A Hémipton, le 20, à 77 ans, Philorum Laberge, époux de feu Martine Reid.

LACAS. — A Montréal, le 17, à 14 ans, Rosaire, fils de feu Eugène Lacas.

LEBLANC. — A Rivière-Beaudette, Co. Soulanges, le 18, à 87 ans, Mme John Leblanc, née Armandine Carrière.

LECLERC. — A Montréal, le 20, à 55 ans, René-T. Leclerc, époux d'Angéline Rodier.

LEPEVRE. — A Montréal, le 19, à 50 ans, Alfred Lepevre, époux d'Eva Ducharme.

LETTENDRE. — A St-Bonaventure, Co. Yamaska, le 18, à 68 ans, Mme veuve Alma Lettendre, née Gaudeline Létourneau.

MACEROLA-DUPRAS. — A Montréal, le 18, à 20 ans, Georgette Dupras, épouse de Tony Macerola.

MARTINEAU. — A Rosemont, le 18, à 19 ans, Noëlla, fille de Zotique Martineau et de Victoria Machioux, autretouts de St-Léonard de Port-Maurice.

POIRIER. — A Montréal, le 18, à 60 ans, Avila Poirier, it de police, époux de Cécile Filatrault.

SNELL. — A Montréal, le 20, Vivian George Snell, époux de Sophranie Villeneuve, à 37 ans.

WAYLAND & VALLEE

Directeurs de Funérailles

5238, AVENUE DU PARC

DOLLARD 3314

NOS SERVICES

DIRECTION DE FUNÉRAILLES

SALONS MORTUAIRES

ASSURANCE FUNÉRAIRE

AMBULANCES PRIVÉES

Tél.: Plateau 7-9-11

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

DE

FRAIS FUNÉRAIRES

L'Ég. Courtois, Prés. Joseph Courtois, Secr.-Trés. et Gérant Général et Ass't-Gérant Général

RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST

Demandez nos Brochures Illustrées

Docteurs, Consultez !!!

les Grands Constructeurs de France

Compagnie Générale de Radiologie

Rayons X

sovie électricité médicale

—Gallois & Cie—

Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouge

Lampes acoustiques pour salles d'opérations

—Etablissements G. Boulitte—

Instrumentation de Diagnostic

—Collin & Cie—

Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste

Conditions faciles

Prix, catalogue sur demande.

PAUL CARDINAUX, D. Sc.

"PRECISION FRANÇAISE"

428 CHEMIN MONTREAL M.A. 2387

VOUS VOUS RAPPELEZ SOUDAIN QUE C'EST SON ANNIVERSAIRE... IMPOSSIBLE D'AVOUEZ VOTRE OUBLI... ET VOUS ÊTES LOIN D'ELLE.

Rendez-vous au téléphone... un appel interurbain, réparera votre oubli.

Le téléphone est toujours prêt à servir les maris oublieux, et les autres aussi. Il est maintenant aussi facile de faire un appel interurbain que de parler à son voisin. Voyez aux premières pages de l'annuaire combien les taux sont peu élevés. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents.

F. G. WEBBER,

Gérant



VOUS VOUS RAPPELEZ SOUDAIN QUE C'EST SON ANNIVERSAIRE... IMPOSSIBLE D'AVOUEZ VOTRE OUBLI... ET VOUS ÊTES LOIN D'ELLE.

Rendez-vous au téléphone... un appel interurbain, réparera votre oubli.

Le téléphone est toujours prêt à servir les maris oublieux, et les autres aussi. Il est maintenant aussi facile de faire un appel interurbain que de parler à son voisin. Voyez aux premières pages de l'annuaire combien les taux sont peu élevés. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents.

F. G. WEBBER,

Gérant

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.P.A."

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 22 février 1934
 Ch. de S. Pierre AP. à Antioche, d. m.
 Lever du soleil, 6 h. 51.
 Coucher du soleil, 5 h. 37.
 Coucher de la lune, 2 h. 43 a.m.
 Dernier quart, le 7, à 3 h. 20 du matin
 Nouvelle lune le 13, à 7 h. 49m. du soir.
 Premier quart, le 21, à 1 h. 11m. du matin.
 Pleine lune, le 29, à 11 h. 57m. du matin.

— DEMAIN —
 ÉLEVATION PUIS ABAISSMENT
 DE LA TEMPÉRATURE
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 16.
 Minimum 5.
 Demain maximum 16.
 Minimum 5 sous zéro.
 Mêmes dates l'an dernier 30.
 BAROMÈTRE: 10 h. z.m. 30.95, 11 h. z.m. 30.98.
 Midi: 30.12.

Un impôt de 10 pour 100 sur les salaires des étrangers en France

Cette taxe frapperait deux millions de personnes

PARIS, 21. (S.P.A.) — La Chambre des députés a adopté aujourd'hui un projet d'impôt de 10 pour 100 sur les salaires, appointements, traitements et honoraires de tous les étrangers qui sont domiciliés en France depuis moins de 10 ans. Le ministre des finances, M. Louis Germain-Martin, s'est opposé à l'adoption du projet, disant que le ministère des affaires étrangères y voyait une mesure incompatible avec les traités en vigueur. En décembre, le Sénat avait repoussé ce projet d'impôt.

On estime à deux millions le nombre d'étrangers que le nouvel impôt frapperait.

La Chambre a aussi décidé que la trésorerie de l'Etat retiendra, pour garantir le paiement d'un impôt spécial de 12 pour 100, un cinquième des droits d'auteurs et des droits d'inventeurs à payer à des étrangers.

Nouveau différend entre le Japon et la Russie

Tokio, 21 (S.P.A.) — Un nouveau différend a surgi entre le Japon et la Russie au sujet de droits de pêche dans le nord du Pacifique. Un porte-parole du ministère des affaires étrangères du Japon a déclaré que son pays protestera vigoureusement, à Moscou, contre des faits qu'il considère comme une sérieuse infraction à une entente internationale. Il a ajouté que le Japon étudiera des moyens de remédier à cette infraction.

Depuis la signature du traité de Portsmouth, en 1905, les droits de pêche ont toujours été une source

de difficultés pour la Russie et le Japon. Un récent accord a fixé la valeur du rouble à 32 sens 5 et a reconnu aux Japonais le droit de louer à une enchère annuelle à Vladivostok le droit de pêcher à certains endroits. Le Japon affirme aujourd'hui que la Russie a arbitrairement porté la valeur du rouble à 75 sens, sans tenir compte de l'accord. Hier, à l'enchère de Vladivostok, les Japonais ont fait des offres au taux de 32 sens 5 le rouble. Les Russes les ont toutes rejetées.

On trouve le cadavre mutilé d'un juge en France

Dijon, France, 21 (S.P.A.) — On a trouvé près d'une voie ferrée aujourd'hui, le cadavre mutilé d'un juge de la Cour d'appel, M. Albert Prince. Un couteau se trouvait près du cadavre. La police pense que M. Prince a été assassiné et qu'il y a un rapport entre cet assassinat et le scandale Stavisky.

Les deux premiers bills aux Communes

Ottawa, 21. — Deux bills, les premiers de la session, ont subi la troisième lecture, hier, aux Communes. L'un amende la loi du poinçonnage des métaux précieux et les modifications faites ont été acceptées. L'autre bill apporte des modifications à la loi qui régit l'importation des liquides alcooliques. Il vise à permettre la vente de la bière fabriquée dans une province à des gens d'une autre province, à la condition que ces agences soient autorisées à pratiquer la vente de la bière.

Le maïs et les porcs aux Etats-Unis

Washington, 21 (S.P.A.) — Les applicateurs du plan présidentiel de relèvement agricole annoncent que 400,000 cultivateurs du centre-ouest ont signé des pactes pour réduire la production du maïs et des porcs.

Jeudi soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX
 C'est demain soir, jeudi, à la salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, que M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours public d'histoire du Canada. Il y traitera cette fois du premier voyage de Cartier, des circonstances qui l'ont entouré et des motifs qui l'ont déterminé. Entrée libre. Dames et messieurs sont pareillement invités.

Le procès de Nelson Philipps

Huit personnes témoignent ce matin — Hier, on a interrogé les parents des victimes

Québec, 21 (D.N.C.) — La salle d'audience des assises où s'instruit présentement le procès de Nelson Philipps, accusé de meurtre de Maud Ascah, Gaspé, est remplie à sa pleine capacité d'une grande foule de personnes. Les témoins se succèdent rapidement. Ce matin, la Couronne a fait entendre les personnes qui, soit de la disparition des jeunes filles, soit allées sur la route du village. Huit témoins ont été entendus. Hier, après-midi, les parents des victimes ont comparu.

Les témoins de ce matin ont déclaré à la Cour que le soir du 31 août, ils ont rencontré James Miller, assis au bord de la route. Ils n'ont rien remarqué d'étrange. Nelson Philipps n'était pas chez lui durant la soirée. Un des témoins a rencontré l'accusé le lendemain de la disparition des victimes et ce dernier lui a demandé s'il avait vu de la lumière à la demeure de Mlle Flo Peters, la veille. Le témoin a répondu qu'en effet il avait vu de la lumière. Nelson Philipps a alors déclaré: "Je croyais qu'il y avait de la lumière, mais je n'étais pas certain."

Un des témoins, M. Camille Gagné, scaphandrier, chargé de faire des recherches pour trouver les corps des deux jeunes filles, a produit deux pierres qu'il a trouvées dans l'eau à environ 15 pieds d'eau. Une de ces pierres était entourée d'une corde.

A la reprise du procès, ce matin, Mlle Flora Ascah, tante des deux jeunes filles, a été rappelée comme témoin. Elle avait déclaré hier après-midi que, le soir du 31 août, elle avait vu, de sa chambre, un homme qui débarquait d'une chaloupe pour se diriger vers les hangars de M. Austin Philipps, le père de l'accusé. La défense, par l'entremise de M. Guy Hudon, lui a demandé ce matin si elle avait pu reconnaître cet homme, elle a répondu qu'elle n'avait pu le faire. La nuit était très claire, mais elle expliqua que, même dans la rue, elle ne peut reconnaître les gens qu'elle connaît.

Bulletin météorologique

Toronto, 21 (S. P. C.) — Ce matin, les provinces de la Prairie enregistraient des températures inférieures à zéro. Il faisait doux et beau en Ontario et dans l'ouest du Québec. Voici le temps qu'il fera probablement dans le Québec, demain: bassins de l'Outaouais et du haut Saint-Laurent: vent du sud-ouest, élévation, puis abaissement de la température; bassin du bas Saint-Laurent: vent du sud-ouest, puis de l'ouest, plus doux, neige à certains endroits; golfe et baie des Chaleurs: vent de l'ouest, puis du sud-ouest, moyennement froid, neige à certains endroits; rive nord: vent de l'ouest décroissant, moyennement froid, neige à certains endroits; nord-ouest et Lac-Saint-Jean: neige, élévation, puis abaissement de la température.

Voici la température enregistrée à 8 heures ce matin, la température maximum d'hier et la température minimum de la nuit dernière dans les principales villes du pays: Victoria, 44, 54, 44; Calgary, 0, 14, -2; Winnipeg, -14, 16, -14; Toronto, 16, 15, 6; Ottawa, -6, 10, -10; Montréal, 0, 6, -4; Québec, 0, 22, 0; Saint-Jean, 20, 26, 20; Halifax, 26, 32, 24.

M. Walsh cite M. Taschereau

A PROPOS DE L'AMENAGEMENT DU SAINT-LAURENT

New-York, 21 (S.P.A.) — Le sénateur démocrate William P. Dietrich (Illinois) a dit ces jours derniers que l'aménagement du Saint-Laurent suivant le traité conclu avec le Canada favoriserait l'exploitation privée de la houille blanche du fleuve. Dans un télégramme destiné à réfuter M. Dietrich, le sénateur Walsh, président du bureau de l'électricité du New-York, affirme entre autres choses que si le premier ministre du Québec, M. L. A. Taschereau, est hostile au traité, c'est uniquement parce que cette convention permettrait aux Etats-Unis d'obtenir de l'électricité sans avoir à faire des placements dans le Québec. M. Walsh a cité, à ce sujet, un passage d'un discours que M. Taschereau a prononcé à l'Assemblée législative du Québec, le 13 janvier 1932.

Les assurances

LE BILL MEIGHEN SUR LES COMPAGNIES ETRANGERES

Ottawa, 21 — Après une interruption de trois semaines, le Sénat a repris ses séances aujourd'hui et son premier travail a été d'étudier un projet de loi de M. Arthur Meighen intitulé "Bill des compagnies d'assurance étrangères" destiné à modifier la Loi fédérale des compagnies d'assurance de 1932.

En expliquant le but du bill, M. Meighen a déclaré qu'en 1932 par suite de jugements adverses rendus par le Conseil privé, qui entendaient pratiquement au Parlement fédéral le droit de légiférer en matière d'assurance et au département de créer par le Parlement le droit non seulement de surveiller le fonctionnement de l'assurance au Canada mais aussi d'empêcher l'entrée au pays de compagnies étrangères, on décida de modifier la législation qui existait à ce moment-là de façon à la rendre conforme aux décisions rendues.

Trois lois furent donc modifiées: la loi établissant le département de l'assurance, la loi concernant les compagnies d'assurance anglaises et canadiennes et la loi concernant les compagnies étrangères. Le bill actuel ne vise que cette dernière loi.

Havre Saint-Pierre manque de vivres

Ottawa, 21. — L'hiver est rude, cette année, et les gens qui habitent les régions éloignées de notre pays s'en ressentent malheureusement. Le député de Charlevoix-Saguenay, M. Pierre F. Casgrain, a annoncé au ministre de la Marine, M. Duranleau, hier après-midi, que le bateau qui fait habituellement le service jusqu'au Havre Saint-Pierre, sur la Côte Nord, n'avait pu s'y rendre ces jours derniers et que par suite de cet accident, la population manque de vivres. M. Casgrain a demandé qu'un briseglace soit envoyé là-bas.

Locomotives aérodynamiques

Ottawa, 21. (S.P.C.) — Dans un rapport qui a été déposé aux Communes, le Conseil national de recherches scientifiques indique le résultat d'expériences que le Canada National lui a demandées relativement à la construction de locomotives aérodynamiques. Le Conseil préconise un type de locomotive qui offre à l'air une résistance inférieure à 35 pour 100 à celle des locomotives des types courants, et dont la fumée s'échappe sans jamais obstruer le regard du mécanicien.

L'église de St-Louis-de-France

Les marguilliers discutent la question de l'emplacement

Les marguilliers, réunis en assemblée régulière hier soir au presbytère de Saint-Louis de France, après deux avis donnés du haut de la chaire, ont étudié le problème de l'emplacement de la nouvelle église paroissiale. L'injonction prise en Cour a eu pour effet de faire table rase des options déjà prises.

En conséquence, les marguilliers, anciens et nouveaux, ont repris hier soir l'étude de nouveaux emplacements. Ils se sont arrêtés particulièrement à celui de la rue Cherrier, angle nord-ouest de Saint-Hubert. Mais il a semblé, de prime abord, impossible de construire là un nouveau temple, vu que l'achat du terrain nécessaire s'élèverait à un trop haut chiffre. Quant à l'emplacement de la rue Roy, tel que tout d'abord projeté, l'on sait par le procès en Cour que la fabrique devrait s'endetter de \$200,000 au bas mot, selon les calculs faits et non démentis.

Toutefois hier soir, si nous sommes bien informés, on a proposé des modifications au projet de construction de l'église, rue Roy. C'est à l'angle des rues Roy et Berri, avec façade sur la rue Roy, que l'on songerait maintenant à édifier le temple de Saint-Louis de France. L'église longerait la rue Berri. Le terrain coûterait moins cher à cet endroit qu'à l'autre, c'est-à-dire de Berri à Saint-Hubert en regard de la rue Roy, la façade de l'église donnant sur Roy.

Les difficultés que présentent ces divers projets font tourner les yeux du côté des terrains libres autour de l'Institution des Sourdes-Muettes. Jusqu'à aujourd'hui les religieux ont refusé de vendre soit le terrain donnant sur la rue Cherrier, entre Saint-Denis et Berri, soit le terrain donnant sur la rue Roy entre Saint-Denis et Berri. Il est probable que la fabrique de Saint-Louis fera de nouvelles démarches auprès des religieux. L'emplacement de la nouvelle église serait à la fois central et magnifique sur l'un de ces deux terrains appartenant à la congrégation de la Providence.

Rapport du chef de police

POUR L'ANNEE DERNIERE

L'an dernier la police de Montréal a opéré 32,992 arrestations et de ce nombre, souligne le directeur Fernand Dufresne, 12,032 ont été opérées entre trois et six heures de l'après-midi.

On est très satisfait de la radio policière et les 14 voitures ont fait 8,069 courses d'une durée moyenne variant de 1,6 minute à 2,4. Chaque voiture a parcouru une moyenne de 73,72 miles tous les jours. Le poste émetteur de radio-police a enregistré 50,300 appels et, en plus, 1,540 appels du dehors de Montréal. Pour leur part les agents attachés au service de la radio-police ont opéré 888 arrestations.

On n'a enregistré que neuf meurtres en 1933. Sur 890 voitures volées, 865 ont été retrouvées. L'escouade qui s'occupe des communistes a arrêté 421 personnes qui avaient assisté aux assemblées de la IIIe Internationale et 380 autres pour avoir pris part aux délibérations des assemblées de la IIe Internationale.

Des 32,992 personnes arrêtées en 1933, 13,274 ont été de 20 à 30 ans, 9,511 de 30 à 40 ans, 6,189 de 40 à 60 ans; 2,488 de 16 à 20 ans, 987 de 11 à 15 ans, 148 moins de 10 ans et 395 avaient plus de 60 ans. 19,939 de ces personnes sont catholiques, 8,765 protestantes, 4,134 juives et 154 appartiennent à d'au-

L'élection du maire de Montréal par les échevins

M. Rinfret et les députés montréalais discuteront la mesure avec M. Taschereau, cet après-midi

QUÉBEC, 21. (D.N.C.) — Les députés et le maire de Montréal auront un caucus cet après-midi, à 5 h. 30, avec le premier ministre. On dit qu'il sera plus fortement question que jamais de discuter l'élection à la mairie de Montréal, par les échevins seulement, comme la chose se pratiquait partout ailleurs. Plusieurs ministres et députés sont de cet avis.

On discutera aussi le projet d'une commission de contrôle pour les dépenses extraordinaires à Montréal.

La taxe pour les égouts de Ville-Emard fixée à \$4.05

QUÉBEC, 21. (D.N.C.) — Le comité des bills publics a adopté ce matin une clause pour fixer à \$4.05, la taxe pour les égouts de Ville-Emard, maintenant quartier St-Paul, au lieu de \$1.25 tel que la chose avait été entendue lors de l'annexion.

M. T. Rhéaume, député de Jacques-Cartier, s'est opposé à cette clause, mais sans succès.

On a rejeté ensuite la clause par laquelle la cité de Montréal voulait contrôler l'entrée des fruits et légumes originaires sur les marchés publics de la ville. Cette clause étant ultra vires en ce qu'elle affecte la liberté du commerce, telle que définie par la loi fédérale, a été abandonnée sur demande de MM. Taschereau et Duplessis.

Trente enfants de moins de seize ans ont été mis à l'amende pour être allés au cinéma et 37 adultes pour la vente de cigarettes à des enfants.

Cinq maris ont été mis à l'amende et ont été emprisonnés pour refus de pourvoir. Treize employeurs ont payé l'amende pour avoir forcé leurs employés à travailler le dimanche. Trois cent onze personnes ont payé l'amende et 126 ont pris le chemin de la prison pour vagabondage.

Il est intéressant de noter que 39 Montréalais ont payé l'amende pour avoir craché sur le trottoir.

Une flotte aérienne défensive pour le Reich

Londres, 20. — Le ministre de l'air de l'Allemagne, M. Goering, a déclaré à un correspondant du Daily Mail à Berlin qu'il faut que le Reich ait une flotte aérienne défensive si les autres grandes puissances ne renoncent pas à leurs avions de bombardement.

M. Goering a dit qu'il y a énormément de causes possibles de guerre en Europe présentement, mais il a ajouté qu'il y a encore assez de survivants de la dernière guerre pour écarter la menace d'un conflit qui détruirait la civilisation européenne.

M. Paul Bastide

Paris, 21 (S.P.A.) — M. Paul Bastide a été élu président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, en remplacement de M. Edouard Herriot, maintenant vice-président du conseil des ministres.

"Avec ma vie"

Par LUCIEN RAINIER — POÈME (Ouvrage couronné par l'Académie française)

"Bien des poètes, notamment les symbolistes, nous ont donné de leurs sentiments le rythme et les sons de l'envol musical. Moins d'entêtement, je crois, que Lucien Rainier."

Je ne puis que louer Lucien Rainier pour l'excellente leçon de discipline prosodique que toutes ces pages constituent". (Albert Pelletier, *Égrappages*)

"... poète délicieux..." (Maurice Hébert)

Ce volume ne sera pas réédité. Il reste quelques rares exemplaires à \$1.00. SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

LE REZ-DE-CHAUSSÉE -- FAITS ET OPINIONS

"L'Enseignement français au Canada"

Dans ce deuxième volume du grand ouvrage de M. l'abbé Groulx sur l'Enseignement français au Canada, la scène se passe dans les écoles de la minorité.

Les Provinces Maritimes, puis le Manitoba et le Keewatin, ensuite les Provinces de l'Ouest, l'Ontario, et Saskatchewan, enfin l'Ontario, sont successivement le théâtre de luttes ardentes; il s'agit de la langue française.

La première réflexion s'adresse à la majorité-anglo-protestante. Sauf quelques nobles et courageuses exceptions, tous y vont avec entrain, parce qu'ils sont les plus forts, ils en prennent à leur aise avec le droit naturel, dont un savant magistrat d'Ontario niait l'existence. Ils ont écrit des pages que leurs descendants voudront peut-être déchiffrer. Ces campagnes ont un caractère identique; elles sont frappées au coin de la mesquinerie. Le plus triste, c'est que ces héros de l'oppression se targuent de largeur d'esprit.

La seconde réflexion concerne les minorités. Elles ont fait pitoyable figure. Quelques tirailleurs braves et inconscients n'empê-

chent pas la flétrissure des vaincus qui ont tout perdu, y compris l'honneur. Tous y ont participé, ministres, députés, électeurs. De haut en bas, l'esprit de parti a engendré des félons.

La troisième tourne nos regards vers l'auteur. Tableau d'ensemble inexorable, exposition sévère mais juste, documentation d'une étonnante érudition, discussion serrée des arguments et des arguties, étude d'une logique rigoureuse des textes et des décisions.

La livre est décisif; il restera. On pourra glaner des faits de moindre importance que l'auteur a négligés pour ne pas encombrer son récit mais on ne parviendra pas à ébranler les thèses solidement établies.

La quatrième met en scène les professeurs d'histoire du Canada. L'abbé Groulx leur aura rendu un service signalé: jusqu'ici, on en était réduit à des fragments; maintenant, le chapitre des persécutions et des défaillances éclairera d'une lumière aveuglante maîtres et disciples.

La dernière réflexion évoque les générations futures. Le livre de l'abbé Groulx fera son chemin. Avec la génération actuelle, il n'y a pas grand-chose à faire; dans ses veines court le poison dont elle n'a pas même conscience. Ceux qui

viendront après nous s'étonneront; il y aura entre eux et les anciens un abîme. Les jeunes de demain ne comprendront pas de telles capitulations; ils en resteront tristes, mais leur tristesse n'étouffera pas le courage. S'ils subissent des défaites, ils tomberont les armes à la main et à cause de l'honneur qui aura été sauté, l'avenir s'illuminera quand même d'invincibles espérances.

Théophile HUDON, S.J., 15 février 1934.

Colons

Nous avons rencontré ces jours derniers un ancien chômeur, aujourd'hui colon à Villemontel. Voici quelques remarques qu'il nous a communiquées sur cette colonie. La situation y est encourageante pour ceux qui veulent travailler. Il y a bien là un certain nombre de pareseux qui, lorsqu'ils auront mangé leur allocation, reviendront peut-être en ville. Mais le grand nombre sont contents de leur sort. Il reste cependant quelques griefs qui devront être corrigés pour que cette colonie devienne vraiment prospère.

La principale menace qui pèse sur la région c'est, paraît-il, que les compagnies se préparent à couper la cinquième partie de bois; or, les rangs 1, 2 et 3 de Villemontel sont appelés à être colonisés et sans le bois qui s'y trouve, les futurs colons n'y pourraient pas vivre.

Derrière le rideau "L'éventail"

L'éventail, — la comédie de Robert de Flers et G.-A. de Cavallet, que présente, cette semaine au Stella, l'Académie canadienne d'art dramatique, est une pièce fort bien faite. L'intérêt est gradué et bon arrive, sans heurts, et sans coups de théâtre, aux dénouements des intrigues qui se greffent les unes sur les autres.

Cette comédie a cela de particulier que même les personnages secondaires — comme par exemple Garin-Michaux, qui remplit un peu le rôle des confidents dans les tragédies grecques — sont intéressants et mêmes utiles.

Robert de Flers et Gaston de Cavallet, qui sont de très subtils psychologues, ont écrit, dans l'éventail, l'histoire d'une coquette qui se sert de ses charmes pour faire le bonheur de ses amis. Elle se laissera d'ailleurs prendre elle-même à ce jeu dangereux et sa coquetterie sera enfin vaincue par l'amour d'un homme sincère.

La pièce est très agréable. Elle est fine, un peu moussette parfois, mais elle ne dépasse jamais les bornes du bon ton. L'interprétation a permis à M. Albert Duquesne de remporter un succès bien mérité. Il fut habilement secondé par Mme Marthe Thiéry, qui s'y entend bien dans les rôles de coquette. Mlle Germaine Gérance et M. Jac-

ques Auger ont fait un ménage élégamment assorti. M. Pierre Durand a été amusant dans le rôle du vieil ami de la famille et M. André Laurent s'est bien tiré d'un rôle désagréable et un peu ridicule. Mise en scène soignée.

Au Cercle Français

Le Cercle national français, dirigé par M. Jan Squires, a eu hier soir au Queen's, sa cinquième soirée musicale et littéraire. Un programme très varié fut donné par Mlle Anne l'Allier de Marcheterre, Milles Durand, Jeanne Valois, Hélène Mauffette, Lucile Laporte et Michel Perrault; par M. Arthur Blaquière, baryton, du studio Paul Doyon, accompagné par celui-ci.

La première partie de la soirée comprenait aussi une intéressante causerie faite par Mme Lucia de Munk, sur l'Art du chant.

Le Cercle national français avait invité Mlle Marjorie Derou, du théâtre Roxy, de New-York, qui interpréta une danse de genre sur la musique du Caprice viennois, de Kreisler.

Les élèves de Mme Lucia de Munk ont donné une saynète intitulée: "Une répétition au XVIIIe siècle", écrite par Mme de Munk et composée de chansons et de danses classiques. Les jeunes "marquises" évoluèrent avec grâce et furent charmantes dans plusieurs ballets.

A l'issue de la soirée, et avant le souper, l'auditoire fut prié de se le-

ver et de garder une minute de silence par respect pour la mort du roi Albert de Belgique.

Lucien DESBIENS

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Ses erreurs

Lambton, 19 février 1934. Monsieur le directeur. Le Devoir, Montréal. Cher monsieur,

Dans votre édition du 15 février 1934, je remarque, en dernière page à propos du projet du bill Caron sur l'éclairage de voitures à traction animale, que vous me mentionnez comme ayant voté pour ce bill "par mégarde".

Comme de fait, ce n'est pas moi qui ai voté pour ce bill; "la mégarde" est plutôt de votre côté. En conséquence, je compte sur votre bienveillance pour réparer cette légère erreur.

Henri-Louis GAGNON, M.P.P., Lambton, Frontenac.

N. de la R. — M. H. L. Gagnon a raison. Il s'agit de M. Pierre Gagnon, député de Kamouraska. C'est par mégarde, en effet, qu'il a été question de M. H. L. Gagnon, de Frontenac.

M. Vautrin demande le rajustement des subsides annuels payables aux provinces par le Dominion

Ces subventions devraient être réparties au prorata de la population de chacune des provinces et sujettes à des conditions acceptables — Une adresse au gouverneur général

Québec, 21. — A la séance d'hier après-midi, M. Irénée Vautrin, député de Saint-Jacques a présenté la motion suivante:

"Que cette Chambre: Attendu que l'intention évidente des Pères de la Confédération a été de répartir les sources de revenu de façon que les provinces fussent en état de remplir les fonctions qu'on leur attribua;

Attendu que c'est pour donner suite à cette intention qu'on a procédé en 1907, à rajuster les subsides annuels payés aux Provinces en vertu de l'acte constitutionnel de 1867;

Attendu que les provinces ont à répondre à des besoins qui ne se font pas sentir en 1907 et qui obèrent de plus en plus leurs budgets;

Attendu que le Dominion a reconnu à maintes reprises la nécessité de venir au secours des provinces, soit en mettant à leur disposition des subventions spéciales, soit en leur accordant des aides particulières;

Attendu que ces subventions et ces aides, outre qu'elles ne sont pas toujours distribuées au prorata de la population des différentes provinces, sont quelquefois subordonnées à des conditions difficiles à remplir pour quelques-unes des provinces, particulièrement pour celle de Québec;

Exprime l'avis: 1o Que le temps est venu de procéder à un nouveau rajustement des subsides annuels payables aux provinces par le Dominion;

2o Que toutes subventions ou aides spéciales accordées aux provinces par le Dominion devraient être réparties au prorata de la population de celles-ci et sujettes seulement à des conditions acceptables pour chacune;

3o Qu'un comité spécial de cette Chambre devrait être immédiatement chargé de rédiger une adresse priant Son Excellence le Gouverneur Général du Canada de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à l'avis ci-dessus exprimé."

M. Irénée Vautrin
M. Irénée Vautrin, député de Saint-Jacques, veut que la Chambre adopte un voeu au gouverneur général du Canada pour le prier de procéder à un nouveau rajustement des subsides annuels fédéraux aux provinces du Dominion, et que ce rajustement ait désormais lieu, à l'avenir, à tous les dix ans, et désormais suivant le prorata de la population.

En vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, chaque province reçoit du gouvernement fédéral, chaque année, un subside spécial annuel pour son gouvernement et le maintien de sa législation, subsides basés sur l'importance de la province, l'étendue de son territoire et les conditions particulières à chaque province.

De plus, chaque province reçoit 80 cents par tête de population, chaque année.

Le subside annuel pour le maintien de la législation, etc., qui était de \$70,000 pour Québec, avait 1907, est aujourd'hui de \$240,000.

En plus, le gouvernement fédéral a accordé certains subsides spéciaux à certaines provinces, en compensation pour certaines créances abandonnées et pour répondre à certaines situations spéciales.

De 1867 à 1934, le gouvernement fédéral a distribué \$484,000,000 en subsides directs, à cause de l'abandon de certains droits de douane et d'accises, au gouvernement central.

En 1867, ces subsides représentaient 28 cents pour chaque dollar perçu par le fédéral en droits de douane et d'accise.

Cependant, malgré l'augmentation annuelle dans la perception des droits douaniers et d'accises, les subsides sont restés pratiquement inchangés jusqu'à 1907, malgré les réclamations constantes des provinces. Avant 1907, l'agitation pour la révision des subsides dura de 1880 à 1907 et feu M. Honoré Mercier, premier ministre de Québec, convoqua même en 1887 une conférence interprovinciale qui émit un voeu unanime pour la révision, mais qui ne servit cependant à rien.

Nouvelle conférence en 1902, sous le régime Parent et même intervenue de la part du fédéral. Il y eut une nouvelle conférence en 1906, à Ottawa, convoquée par le gouverneur fédéral et cette fois, le fédéral se rendit aux requêtes et revisa les subsides par une loi, en 1907. Le subside fédéral s'en trouva presque doublé.

Enfin, en 1931, le gouvernement fédéral a accordé un nouveau subside de \$750,000 par an, pendant 15 ans, au prorata de la population avec limite maximum de \$11,250,000. Toutefois pour raisons financières tout en est resté là.

Voici maintenant les subventions distribuées, mais non au prorata de la population, ce qui, d'après M. Vautrin, est sur un principe injuste.

Tout d'abord, la loi de secours aux chômeurs 1920-22. Le fédéral a distribué \$930,000 dont la Colombie canadienne a reçu \$225,000, ou 24% avec une population de 6 à 7% du total du Canada. Le Manitoba a reçu 6% de la population a reçu 10% du subside; Ontario avec 33% de population a eu 41% de la somme totale et Québec, avec 27% de la population a reçu 4-2-3% de la somme, ou \$43,000.

Vient ensuite la loi des bureaux de placement. Cette loi a été passée en 1918 et en vertu de cette loi, on a distribué depuis 1920 \$2,480,000 aux provinces pour le soutien des bureaux de placement. Ontario a reçu \$886,000, soit 40%; la Colombie canadienne 13%; l'Alberta 10%; avec 7% de population; la Saskatchewan a reçu 11%, avec 8% de population; le Manitoba a reçu 10% avec 7% de population. Et Québec a reçu 10%, soit \$250,000, avec 27% de population.

Loi des pensions de vieillesse passée par le fédéral en 1927. Depuis six ans, le gouvernement fédéral a distribué dans cinq provinces la somme de \$29,700,000, dont Ontario a reçu depuis quatre ans, \$16,700,000 et, rien que pour l'an 1932-33, la somme de \$8,277,000.

Sur la base ontarienne, Québec, qui ne s'est pas prévalu de cette loi et n'a rien reçu aurait obtenu \$13,400,000 et pour l'année 1933-34, nous devrions recevoir \$5,855,000, en somme, si Québec avait reçu la même proportion qu'Ontario, depuis quatre ans, nous aurions dans la province de Québec, reçu \$19,000,000.

M. Vautrin discute ensuite la légalité de la loi du chômage et cite l'opinion du sous-ministre du département de la justice, d'Ottawa, pour affirmer que cette question des pensions de vieillesse était du domaine provincial. M. Vautrin affirme qu'Ottawa devrait donner à chaque province une somme proportionnelle au prorata de sa population, quitte à la province à répartir cette somme suivant les besoins qui lui sont propres. Il cite à cet égard une déclaration de M. R. B. Bennett, alors dans l'opposition.

Primes pour la production du blé, loi passée en 1931 qui autorise le paiement de 5 cents par boisseau de blé produit en Alberta, Saskatchewan et Manitoba en 1931 et livré à un éleveur autorisé ou à un marchand commissionnaire. Le fédéral a payé de ce chef la somme de \$12,711,000.

M. Vautrin dit qu'on ne doit pas blâmer le fédéral d'avoir payé ce subside, mais qu'il aurait dû compenser dans les autres provinces pour d'autres produits.

M. Vautrin dit qu'en plus des sommes accordées pour secours directs et travaux publics en 1932, le gouvernement fédéral a subventionné indirectement la voirie dans les provinces. Il a, en 1932, accordé un subside de \$15,391,000 aux provinces, en dépenses capitales sur les routes. Québec en a reçu \$353,000, soit 2 1/2%, avec une population de 27%; Ontario en a reçu \$11,420,000, soit 74% avec une population de 33%. Il y a évidemment inégalité de traitement.

Pour l'année 1933, le fédéral, en vertu de la loi du chômage, versera à la province, pour voirie, la somme de \$350,000 environ, alors qu'Ontario a continué suivant le même système de 1932, d'ou distorsion injuste à notre égard. On peut affirmer, dit M. Vautrin, qu'en 1932 et 1933, Québec aura reçu \$60,000,000 à \$70,000,000 tandis qu'Ontario aura reçu \$20,000,000.

Subside pour le transport du charbon. D'après le Globe, du 29 janvier dernier, les subventions pour 1934 vont coûter \$2,450,000 contre \$2,000,000 pour l'année 1933. Cette subvention accordée depuis 1927 a suivi une rétrogradation. Elle est donc, d'après le rapport Duncan, l'une des excellentes, mais il n'en reste pas moins que nous n'en recevons rien.

Allocations du chômage et aide à l'agriculture 1930-31-32-33. Il convient de noter, dit M. Vautrin, que ces sommes devaient être distribuées suivant les besoins et non au prorata de la population. Cependant elles ont été distribuées à peu près au prorata de la population. Ainsi en 31, Québec a reçu \$3,469,000 sur un total de \$18,000,000 tandis qu'Ontario recevait \$4,692,000 et ainsi de suite.

La proportion disparaît
En vertu de la loi 1931-32, la proportion disparaît. Québec reçoit \$5,000,000 sur \$36,000,000 et Ontario \$18,800,000 soit plus de 50% de moins qu'Ontario. Il est pourtant clair que les besoins des deux provinces n'ont pas été tellement différents que l'indiquent les chiffres.

Au 1er mars 1933, Québec avait reçu \$1,940,000 contre \$3,327,000 pour Ontario. Il y a là, évidemment, un écart qu'on ne saurait justifier d'aucune façon.

M. Gordon, ministre du Travail, a déclaré le 25 novembre 1932, que le fédéral a fourni jusqu'à ce jour \$115,600,000 pour aider les provinces, les municipalités, etc. Sur ce montant \$73,800,000 sont allés aux quatre provinces de l'Ouest, soit 63% de la somme totale, tandis que la province de Québec n'avait reçu que \$9,000,000 ou 7 1/2%. Pourquoi cette disproportion?

Jusqu'au 31 mars 1933, Québec a reçu pour le chômage et l'aide à l'agriculture, la somme de \$10,740,000 alors que le gouvernement a dépensé dans tout le Canada la somme de \$77,000,000.

Si nous ajoutons à cette somme de \$77,000,000 les prêts aux provinces de l'Ouest indiqués à la page 71, soit \$38,261,000, nous constatons qu'au 31 mars 1933, Québec n'a reçu que \$10,740,000 sur un total de \$115,861,000, soit 10%. M. R. B. Bennett a déclaré, vers le 1er janvier 1934, que son gouvernement avait affecté une somme de \$171,000,000 pour allocations de chômage. Or, Québec n'en a reçu que \$13,200,000, soit 10%.

Il est donc évident que Québec n'a pas reçu la part qui lui revenait.

Garanties
On sait que, le 11 juillet 1934, le gouvernement a garanti le paiement des avances faites par la banque à la *Manitoba Cooperative Wheat Producers Association*, après le 30 avril 1932, pour une somme de \$68,000,000.

On a aussi, au 20 septembre 1932, garanti le paiement des avances et intérêts faits par les banques aux agences de blé du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta pour la production de blé 1932, pour \$1,395,000 au Manitoba *Wheat Pool*, pour \$15,000,000 à la *Saskatchewan Cooperative* et pour \$9,000,000 à l'*Alberta Wheat Pool*.

Le 22 février 1932, on a garanti le paiement aux banques de toute perte relativement aux opérations de la *Manitoba Savings Office*, jusqu'à concurrence de \$12,442,000.

Le 6 février 1933 et le 11 juillet 1932, en vertu de la loi du chômage, on a garanti le paiement des avances et intérêts à la *Beauharnois L. H. and Power* pour \$15,539,000.

Le 22 mars 1933, en vertu de la loi du chômage, on a garanti le paiement d'un prêt de \$625,000 et plus aux banques canadiennes qui ont prêté ces sommes au gouvernement de Terre-Neuve.

Sous l'empire de la loi du chômage et de l'aide à l'agriculture, le gouvernement fédéral a prêté aux quatre provinces de l'Ouest, depuis 1931 au 5 février 1934, la somme de \$47,629,000, soit \$8,390,000 au Manitoba; \$8,082,000 à l'Alberta; \$7,450,000 à la Colombie canadienne, \$23,200,000 à la Saskatchewan, sur un total de prêts non remboursés de \$47,629,540.

D'après le *Financial Post*, ces prêts atteindront en 1934 la somme de \$50,000,000, plus \$10,000,000 déduits dans la Saskatchewan pour aide aux victimes de la sécheresse, plus \$12,000,000 garantis aux banques pour les opérations de la *Manitoba Provincial Savings Office*. Ces prêts n'ont pas encore été remboursés depuis trois ans, mais renouvelés et dans certains cas le fédéral a même dû avancer les sommes nécessaires pour payer les intérêts dus au fédéral.

M. Vautrin cite alors plusieurs exemples à l'appui de ce qu'il avance.

M. Vautrin cite la *Winnipeg Free Press*, 10 janvier 1934, qui déclare que 60 p. c. des revenus de la Colombie canadienne seront employés à payer les intérêts de la dette provinciale et que 50 p. c. des revenus des autres provinces de l'Ouest seront employés au service des intérêts sur la dette.

Québec prend 16 p. c. de son revenu pour le service des intérêts et du fonds d'amortissement. Il est clair qu'Ottawa attendra longtemps le remboursement de ses prêts.

M. Vautrin dit ensuite que les recettes budgétaires fédérales s'établissent comme suit: douanes, \$179,000,000; accise, \$65,000,000; revenu, \$69,000,000; vente, \$63,000,000, soit une somme globale de \$295,000,000 ou 85 p. c. de toutes les taxes perçues par le fédéral.

Ce que Québec paie
Québec paie au moins 27 p. c. des douanes. Sur le revenu, Québec a payé en 1932, \$20,630,000 sur \$61,000,000, soit 33 et un tiers pour cent. Sur les taxes de guerre, Québec a payé \$21,780,000 en 1932 sur un total de \$60,200,000, soit 36 p. c. de toutes les taxes générales de guerre perçues dans tout le Canada.

Sur les liqueurs, la Commission des liqueurs de Québec a payé annuellement depuis 1921, \$8,000,000, soit \$86,400,000 en dix ans, sur un total de ventes de \$246,000,000. Or, on sait que Québec a payé ces taxes bien avant les autres provinces, puisque le régime des liqueurs de Québec a précédé tous les autres.

M. Vautrin rappelle qu'à la suite du rapport Duncan, le fédéral a augmenté les subventions annuelles à la Nouvelle-Ecosse de \$875,000; celle du Nouveau-Brunswick, de \$600,000; celle de l'Île du Prince-Edouard, de \$125,000.

Ces subventions ont été payées en attendant la reconsideration des subsides à payer aux provinces et de ce chef, le fédéral a versé à ces trois provinces la somme de \$9,600,000 depuis six ans. On a accordé aussi une réduction de 20 p. c. de tous les tarifs pour tous transports à destination et en provenance des gares de l'est, y compris le trafic d'exportation par mer. De ce chef, le gouvernement paie 20 p. c. de réduction sur tous ces tarifs de transports. On ne peut indiquer le montant exact de ce paiement, mais pour 1934, le fédéral versera \$2,450,000 pour le transport du charbon. En général, pour le transport du charbon de l'est on a dépensé une moyenne de \$3,038,000 par an, depuis le 1er juillet 1927 au 31 décembre 1929.

M. Lafleur ajourne le débat.

Le parti national social chrétien
M. ADRIEN ARCAND FERA L'EXPOSE DU PROGRAMME DE CE PARTI DEMAIN SOIR AU MONUMENT NATIONAL.

Demain soir, à 8 h. 15, au Monument National, aura lieu le premier ralliement du parti national social chrétien.

M. Adrien Arcand fera l'exposé du programme de ce parti.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. Téléphone: HARBOR 1241.

Le point d'ordre soulevé par M. Taschereau au sujet de la motion proposée par M. Sauvé ayant trait au traitement des bûcherons de la province, m'ayant été référé pour étude et décision, j'en suis venu à la conclusion suivante:

M. Taschereau s'est objecté à l'amendement en déclarant qu'il était en contravention à l'article 322 du règlement de cette Chambre vu qu'il se rattache à une affaire inscrite au feuilleton. Cette affaire inscrite au feuilleton est la "loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons." La question est de savoir si l'amendement se rattache à cette affaire.

L'amendement a trait à la condition faite dans les chantiers aux bûcherons de la province qui seraient l'objet de mauvais traitements et qui reçoivent un salaire injuste et il recommande au gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour faire réparer ces injustices et assurer un salaire raisonnable pour le travail accompli, au moins quant à ce qui concerne la saison des chantiers 1933-34.

"Loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons" qui est l'affaire inscrite au feuilleton on trouve que ce bill est précisément une mesure pour remédier à la mauvaise situation faite aux bûcherons dans la province. L'objet de ce bill est de créer une commission qui aura pouvoir de faire enquête sur les griefs contenus dans l'amendement Sauvé et cette loi donne un recours spécial aux bûcherons dans les cas où leurs gages ou leurs salaires sont inférieurs à ceux prévus dans les détails concernant les opérations forestières qui doivent être soumis à ladite commission. L'amendement concerne non seulement des faits passés mais aussi des faits futurs puisque la saison 1933-34 qui y est mentionnée n'est pas encore terminée. C'est pourquoi je suis d'opinion que l'amendement se rattache à une affaire inscrite au feuilleton.

Je maintiens donc l'objection du premier ministre et je déclare l'amendement Sauvé hors d'ordre.

La Chambre adopte ensuite en première lecture un bill du premier ministre pour permettre à la Commission des services publics de réviser, modifier et fixer les tarifs d'électricité dans toutes les municipalités de la province, même dans le cas de contrats existant déjà.

Le premier ministre fait aussi adopter en première lecture un bill pour placer sous une même direction la police provinciale et la police de la Commission des liques de Québec. On supprimera ainsi beaucoup d'ennuis de procédure.

M. Maurice Duplessis fait ensuite adopter en première lecture un projet de loi pour décrire que dorénavant on ne pourra émettre de bons, obligations et débiteurs sur les biens futurs, mais seulement sur les biens réels existants.

Vu que le point d'ordre a été maintenu, je dois dire que la motion n'a plus sa raison d'être. D'ailleurs la législation du gouvernement au sujet des bûcherons est maintenant distribuée et nous pourrions l'étudier incessamment.

Le premier ministre dépose alors une épaisse liasse d'arrêtés ministériels réclamés par M. Maurice Duplessis comme condition au vote préalable d'un seul crédit.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL
NACISSE DUCHARME, président

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL
"On a souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" — dirait La Fontaine.

Notaires HARBOR 7137
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
10, rue St-Jacques est - Montréal

Professeur Tél. Plateau 6717
Cours classique, commercial.
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier en arts et sciences appliquées
Cours classique, commercial, langues vivantes — Brevets
1448 RUE SHERBROOKE, OUEST

Royal Trust et de la Banque de Montréal.
La Chambre étudie ensuite, en comité plénier, le projet de loi Stockwell pour imposer une plus forte amende à ceux qui exploitent sans permis des lieux d'amusement.

M. Duplessis fait observer que cette loi va trop loin. M. Taschereau répond qu'il faut ces dispositions pour obtenir la fin voulue. La loi est ensuite votée.

La Chambre s'ajourne ensuite à 8 heures.
25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

Lib MAGASINS
FASHION-CRAFT
Lechasseur, limitée
Maison essentiellement canadienne-française
Concessionnaires des célèbres vêtements "Fashion-Craft" de fabrication canadienne-française

Le parti national social chrétien
M. ADRIEN ARCAND FERA L'EXPOSE DU PROGRAMME DE CE PARTI DEMAIN SOIR AU MONUMENT NATIONAL.

Demain soir, à 8 h. 15, au Monument National, aura lieu le premier ralliement du parti national social chrétien.

M. Adrien Arcand fera l'exposé du programme de ce parti.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. Téléphone: HARBOR 1241.

Le point d'ordre soulevé par M. Taschereau au sujet de la motion proposée par M. Sauvé ayant trait au traitement des bûcherons de la province, m'ayant été référé pour étude et décision, j'en suis venu à la conclusion suivante:

M. Taschereau s'est objecté à l'amendement en déclarant qu'il était en contravention à l'article 322 du règlement de cette Chambre vu qu'il se rattache à une affaire inscrite au feuilleton. Cette affaire inscrite au feuilleton est la "loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons." La question est de savoir si l'amendement se rattache à cette affaire.

L'amendement a trait à la condition faite dans les chantiers aux bûcherons de la province qui seraient l'objet de mauvais traitements et qui reçoivent un salaire injuste et il recommande au gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour faire réparer ces injustices et assurer un salaire raisonnable pour le travail accompli, au moins quant à ce qui concerne la saison des chantiers 1933-34.

Je maintiens donc l'objection du premier ministre et je déclare l'amendement Sauvé hors d'ordre.

La Chambre adopte ensuite en première lecture un bill du premier ministre pour permettre à la Commission des services publics de réviser, modifier et fixer les tarifs d'électricité dans toutes les municipalités de la province, même dans le cas de contrats existant déjà.

Le premier ministre fait aussi adopter en première lecture un bill pour placer sous une même direction la police provinciale et la police de la Commission des liques de Québec. On supprimera ainsi beaucoup d'ennuis de procédure.

M. Maurice Duplessis fait ensuite adopter en première lecture un projet de loi pour décrire que dorénavant on ne pourra émettre de bons, obligations et débiteurs sur les biens futurs, mais seulement sur les biens réels existants.

Vu que le point d'ordre a été maintenu, je dois dire que la motion n'a plus sa raison d'être. D'ailleurs la législation du gouvernement au sujet des bûcherons est maintenant distribuée et nous pourrions l'étudier incessamment.

Le premier ministre dépose alors une épaisse liasse d'arrêtés ministériels réclamés par M. Maurice Duplessis comme condition au vote préalable d'un seul crédit.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL
NACISSE DUCHARME, président

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL
"On a souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" — dirait La Fontaine.

Notaires HARBOR 7137
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
10, rue St-Jacques est - Montréal

Professeur Tél. Plateau 6717
Cours classique, commercial.
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier en arts et sciences appliquées
Cours classique, commercial, langues vivantes — Brevets
1448 RUE SHERBROOKE, OUEST

Royal Trust et de la Banque de Montréal.
La Chambre étudie ensuite, en comité plénier, le projet de loi Stockwell pour imposer une plus forte amende à ceux qui exploitent sans permis des lieux d'amusement.

M. Duplessis fait observer que cette loi va trop loin. M. Taschereau répond qu'il faut ces dispositions pour obtenir la fin voulue. La loi est ensuite votée.

La Chambre s'ajourne ensuite à 8 heures.
25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

Lib MAGASINS
FASHION-CRAFT
Lechasseur, limitée
Maison essentiellement canadienne-française
Concessionnaires des célèbres vêtements "Fashion-Craft" de fabrication canadienne-française

Le parti national social chrétien
M. ADRIEN ARCAND FERA L'EXPOSE DU PROGRAMME DE CE PARTI DEMAIN SOIR AU MONUMENT NATIONAL.

Demain soir, à 8 h. 15, au Monument National, aura lieu le premier ralliement du parti national social chrétien.

M. Adrien Arcand fera l'exposé du programme de ce parti.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. Téléphone: HARBOR 1241.

Le point d'ordre soulevé par M. Taschereau au sujet de la motion proposée par M. Sauvé ayant trait au traitement des bûcherons de la province, m'ayant été référé pour étude et décision, j'en suis venu à la conclusion suivante:

M. Taschereau s'est objecté à l'amendement en déclarant qu'il était en contravention à l'article 322 du règlement de cette Chambre vu qu'il se rattache à une affaire inscrite au feuilleton. Cette affaire inscrite au feuilleton est la "loi relative aux opérations forestières et aux bûcherons." La question est de savoir si l'amendement se rattache à cette affaire.

L'amendement a trait à la condition faite dans les chantiers aux bûcherons de la province qui seraient l'objet de mauvais traitements et qui reçoivent un salaire injuste et il recommande au gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour faire réparer ces injustices et assurer un salaire raisonnable pour le travail accompli, au moins quant à ce qui concerne la saison des chantiers 1933-34.

Je maintiens donc l'objection du premier ministre et je déclare l'amendement Sauvé hors d'ordre.

La Chambre adopte ensuite en première lecture un bill du premier ministre pour permettre à la Commission des services publics de réviser, modifier et fixer les tarifs d'électricité dans toutes les municipalités de la province, même dans le cas de contrats existant déjà.

Le premier ministre fait aussi adopter en première lecture un bill pour placer sous une même direction la police provinciale et la police de la Commission des liques de Québec. On supprimera ainsi beaucoup d'ennuis de procédure.

M. Maurice Duplessis fait ensuite adopter en première lecture un projet de loi pour décrire que dorénavant on ne pourra émettre de bons, obligations et débiteurs sur les biens futurs, mais seulement sur les biens réels existants.

Vu que le point d'ordre a été maintenu, je dois dire que la motion n'a plus sa raison d'être. D'ailleurs la législation du gouvernement au sujet des bûcherons est maintenant distribuée et nous pourrions l'étudier incessamment.

Le premier ministre dépose alors une épaisse liasse d'arrêtés ministériels réclamés par M. Maurice Duplessis comme condition au vote préalable d'un seul crédit.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL
NACISSE DUCHARME, président

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL
"On a souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" — dirait La Fontaine.

Notaires HARBOR 7137
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
10, rue St-Jacques est - Montréal

Professeur Tél. Plateau 6717
Cours classique, commercial.
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier en arts et sciences appliquées
Cours classique, commercial, langues vivantes — Brevets
1448 RUE SHERBROOKE, OUEST

Royal Trust et de la Banque de Montréal.
La Chambre étudie ensuite, en comité plénier, le projet de loi Stockwell pour imposer une plus forte amende à ceux qui exploitent sans permis des lieux d'amusement.

M. Duplessis fait observer que cette loi va trop loin. M. Taschereau répond qu'il faut ces dispositions pour obtenir la fin voulue. La loi est ensuite votée.

La Chambre s'ajourne ensuite à 8 heures.
25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

Lib MAGASINS
FASHION-CRAFT
Lechasseur, limitée
Maison essentiellement canadienne-française
Concessionnaires des célèbres vêtements "Fashion-Craft" de fabrication canadienne-française

Le parti national social chrétien
M. ADRIEN ARCAND FERA L'EXPOSE DU PROGRAMME DE CE PARTI DEMAIN SOIR AU MONUMENT NATIONAL.

Demain soir, à 8 h. 15, au Monument National, aura lieu le premier ralliement du parti national social chrétien.

M. Adrien Arcand fera l'exposé du programme de ce parti.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. Téléphone: HARBOR 1241.

Le point d'ordre soulevé par M. Taschereau au sujet de la motion proposée par M. Sauvé ayant trait au traitement des bûcherons de la province, m'ayant été référé pour étude et décision, j'en suis venu à la conclusion suivante:

COMMERCE ET FINANCE

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Acme Glove Works Ltd. L'Acme Glove Works Ltd., qui est une industrie dirigée par des Canadiens français, a considérablement amélioré sa situation au cours de 1933. D'après le rapport financier qui vient d'être publié, les bénéfices d'opération ont été de 889,347 contre des déficits de 874,252 et de 812,896 les deux années précédentes.

Documentation

Bulletin des renseignements commerciaux (17 fév.). La Hollande comme marché pour le commerce de tréfle et d'herbe — Le commerce de grain en Suisse — La situation en Suisse en 1933 — Le marché des produits de l'étable en Allemagne — La situation économique en Egypte — Londres comme marché des bêtes à cornes — Le commerce de grain de l'Argentine — Les potentialités commerciales des provinces de la vallée du Yangtze — L'exportation sur le Sud-Africain et le tarif préférentiel — Routes maritimes pour l'Afrique-Sud et la Rhodésie — Notes commerciales de la Nouvelle-Galles du Sud — Le contrôle du change au Chili — Coils postaux à destination de Cuba — Changements tarifaires et règlements douaniers — Cote des changes étrangers — Occasions d'affaires — Départs des navires — Les ports canadiens — Liste des publications du ministère du commerce — Office des renseignements commerciaux.

Bulletin, Banque Canadienne Nationale (fév.). La situation économique — Nos relations extérieures — La loi monétaire des Etats-Unis — Le marché immobilier.

Canadian Celanese

Les bénéfices d'opération de la Canadian Celanese Ltd se sont élevés en 1933 à \$1,857,666 comparativement à \$1,301,190 en 1932 et à \$1,260,449 en 1931. Après soustraction des impôts, de la dépréciation, etc., il est resté un bénéfice net de \$1,260,864 contre un de \$718,881 en 1932 et un de \$863,164 en 1931. Après soustraction des dividendes privilégiés et paiement des dividendes arriérés, il est resté un surplus de \$405,864 contre un déficit de \$1,119 l'année dernière. Le montant au crédit du compte des profits et pertes, après transfert de \$500,000 à un fonds de réserve, est maintenant de \$1,628,175.

Bourse de New-York

New-York, 21 (P.A.) — Les titres à bas prix et quelques spécialités, surtout les autos, ont pratiquement monopolisé l'attention des spéculateurs ce matin. Les vedettes industrielles, les ferroviaires et les utilités n'ont pas beaucoup varié.

Allied Chemical et Columbia Carbon se sont avancés d'un point chacun mais American Can a reculé d'autant. Au nombre des titres qui se sont avancés de quelques fractions à 1 point on note Packard, Stewart-Warner, Electric Auto-Lite, Maytag, Hudson, Glidden et Studebaker.

Cours de l'argent

Londres, 21 (P.A.) — Le marché de l'argent est ferme et le cours avance de 1/2 à 20/100.

Cours du sucre

New-York, 21 (P.A.) — Le marché du sucre avance. Options: mars 1.55-57; mai 1.61; juil. 1.63-66; sept. 1.75; jan. offre, 1.76.

L'acier

New-York, 21 (P.A.) — Iron Age rapporte que la production de l'acier a encore augmenté cette semaine, soit de 3 1/2% points à 4 1/2% du rendement possible. A la même date l'an dernier la production était de 25 1/2% du rendement possible. La principale demande d'acier vient de l'industrie automobile. On prévoit que la demande continuera de grandir avec de nouvelles commandes de rails pour les chemins de fer et celle de matériaux de construction.

Cours du café

New-York, 21 (P.A.) — Le marché du café est en baisse. Rio; mars, dem. 8.60; mai 8.58-60; juil. 8.65-66; sept. 8.69; déc. non coté. Santos; mars, dem. 10.75; mai, offre, 10.82; juil. 10.98; sept. 11.29; déc. 11.39.

Les grains

Chicago, 21 (P.A.) — A cause de la fermeté des cours en bourse, la tendance était à la hausse sur le marché des grains ce matin. On a aussi accordé une grande importance aux déclarations de la secrétaire du travail, Mlle Perkins, au sujet des possibilités d'inflation.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture, tels que fournis par L.G. Beaubien et Compagnie: Angleterre, L.V. S. \$4.86 2-3 85.11 1/2; France, franc 0.392 0.659; Belgique, belga 1.390 2.337; Italie, lire 0.526 0.877; Suisse, franc 1.93 3.232; Hollande, florin 4.02 6.740; Espagne, pesera 1.93 1.358; Suède, couronne 2.68 2.240; Danemark, couronne 2.68 2.283; Brésil, milreis 1.196 0.872; Etats-Unis, dollar \$1 13-16 p. c. pr. Allemagne, R. Mark 2.382 3.062.

Cours de l'or

Londres, 21 (P.A.) — Le cours de l'or en lingot a avancé de 8d. à 136 s. 3d.

25 ans, 25,000 QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

Bureaux modernes à louer IMMEUBLE THEMIS Au centre même du quartier des affaires, de la finance et des services professionnels, à proximité du palais de justice, de l'hôtel de ville, etc. — Construction à l'épreuve du feu. Service de premier ordre. Pour renseignements, s'adresser à notre Service des Immeubles. Le SUN TRUST, Limitée 10, rue St-Jacques ouest Harbour 0131 Immeuble THEMIS Montreal

Les obligations

Table of bond yields and prices. Includes Dominion du Canada, C.N.R., and various municipal bonds. Columns include Offer Dem., Yield, and Price.

Les rendements

Table of interest rates for various categories: Actions ordinaires, Actions de banques, Actions dérivées, Actions privilégiées, and Actions de sociétés.

Cours des trusts financiers

Table of trust yields and prices. Includes First Am. Can. Units, Diversified Trust, and various income trusts.

Cours des trusts financiers

Table of trust yields and prices. Includes Am. Composite Shares, Am. Founders, and various equity trusts.

(P. G.) — Aucune tendance particulière ne s'est manifestée sur le marché local ce matin et le volume a été à peu près celui d'hier, environ 10,000 actions ayant été échangées à 11 h. 30. Smelting s'est encore mis en vedette avec un gain de 1/2 à 150 1/2 Nickel, Bruck Silk, Simon, Steel of

(Computation de la maison L-G Braubien)

Table of stock market fluctuations. Columns: Ventes Valeurs, Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like Bruck Silk, Bell Telephone, B.C. Packers, etc.

Bourse des mines

Table of mining stock prices. Columns: Cours fournis par la maison, Div., Prix, Rend. Lists stocks like Acme, Ajax Oil, Arno, etc.

Sympathies de la 'Sauvegarde'

Le conseil d'administration de La Sauvegarde, réuni en assemblée spéciale convoquée sur la nouvelle de la mort de son premier vice-président, sir Hormidas Laporte, prie la famille du regretté d'accepter l'expression de sa sincère sympathie dans la perte cruelle qu'il vient d'éprouver.

Assemblée de la Caisse d'Economie

L'assemblée annuelle des sociétaires et rentiers de la Caisse Nationale d'Economie aura lieu le jeudi, 22 février prochain, à 8 heures 30 du soir, à la 11e chambre du Monument National, à Montréal.

Par respect pour la mémoire de Monsieur RENÉ-T. LECLERC

Le regretté fondateur et ancien président de notre Maison, nos bureaux seront fermés jeudi avant-midi, le 22 février 1934, jour des funérailles. RENE-T. LECLERC, inc.



M. H. GERIN-LAJOIE C.R., ex-bâtonnier général du district de Montréal, nommé vice-président de la Banque Provinciale du Canada (International Newspaper Service Reg'd)

Les nôtres et les secours directs

Le régime par lequel une poignée de gens s'enrichissent, tandis que la masse s'appauvrit et vit dans la misère, doit être corrigé. Que n'écoute-t-on les enseignements lumineux de Pie XI dans 'Quadragesimo Anno'? Si nos 'Quadragesimo Anno' ne s'en occupent pas, la crise ne peut finir. Les politiciens doivent cesser de protéger la 'haute canaillerie' légalisée pour aider les faibles et les indigents.

Une vingtaine de morts par la tempête

New-York, 21 (S.P.A.) — On attribue une vingtaine de morts à une forte tempête de neige qui a fait rage dans le nord-est des Etats-Unis il y a plusieurs heures. Les services de transport en commun ont été interrompus. Cela a notamment mis un bureau en retard à ce point que trois exécutions ont été ajournées à Boston.

'Canadian Lumbermen's Association'

La 'Canadian Lumbermen's Association' tiendra sa 26e réunion annuelle les 6 et 7 mars prochains, au Mont-Royal, sous la présidence de M. J.-S. Bock.

Avis légaux

Province de Québec, District de Montréal, No F-130157. Cœur Supérieure. DAME MARIE-LOUISE LALONDE épouse commune en biens de P. Packwood, coiffeuse de son métier, domiciliée et résidente au 491 de la rue St-Denis en la Cité de Montréal, Demanderesse. Ledit P. ROCHON, vs. mêmes Heux, Défendeur.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure. DAME MARIE-LOUISE LALONDE épouse commune en biens de P. Packwood, coiffeuse de son métier, domiciliée et résidente au 491 de la rue St-Denis en la Cité de Montréal, Demanderesse. Ledit P. ROCHON, vs. mêmes Heux, Défendeur.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure. DAME MARIE-LOUISE LALONDE épouse commune en biens de P. Packwood, coiffeuse de son métier, domiciliée et résidente au 491 de la rue St-Denis en la Cité de Montréal, Demanderesse. Ledit P. ROCHON, vs. mêmes Heux, Défendeur.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure. DAME MARIE-LOUISE LALONDE épouse commune en biens de P. Packwood, coiffeuse de son métier, domiciliée et résidente au 491 de la rue St-Denis en la Cité de Montréal, Demanderesse. Ledit P. ROCHON, vs. mêmes Heux, Défendeur.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure. DAME MARIE-LOUISE LALONDE épouse commune en biens de P. Packwood, coiffeuse de son métier, domiciliée et résidente au 491 de la rue St-Denis en la Cité de Montréal, Demanderesse. Ledit P. ROCHON, vs. mêmes Heux, Défendeur.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure.

Province de Québec, District de Montréal, No R-10272. Cœur Supérieure. DAME MARIE-LOUISE LALONDE épouse commune en biens de P. Packwood, coiffeuse de son métier, domiciliée et résidente au 491 de la rue St-Denis en la Cité de Montréal, Demanderesse. Ledit P. ROCHON, vs. mêmes Heux, Défendeur.

LA SÉRIE

Le Canadien bat encore le Toronto

(Par X.-E. Narbonne)

Si le Canadien ne parvient pas à remporter les honneurs du championnat de la Ligue de Hockey Nationale cette saison il pourra au moins se vanter d'avoir été le seul club du circuit Calder capable de vaincre les Leafs de Toronto hier soir.

Les Habitants ont remporté leur quatrième victoire de la saison sur les Leafs de Toronto en triomphant des protégés de Connie Smythe par un résultat de 3 à 2 et cette victoire était bel et bien méritée.

Les Habitants ont eu raison de leurs rivaux hier malgré la rudesse et les tactiques des Torontoiens. Charlie Conacher, Red Horner, Kings Clancy et Hector Kilrea ont été les héros de la soirée.

Le Canadien a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Toronto sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Les Leafs s'affirmeront plus rapides que le Bleu Blanc Rouge pendant la période initiale mais les Canadiens ont montré plus de résistance que les Leafs.

Ottawa est déclassé hier par Montréal

(Par X.-E. Narbonne)

Ottawa 21. — Les Maroons de Montréal ont remporté une victoire décisive hier soir sur les Sénateurs d'Ottawa dans leur dernière partie de la saison dans la capitale canadienne.

La joute d'hier soir fut très rude. Les batailles éclatèrent entre les joueurs des équipes aux prises. Jimmy Ward et Jerry Sheermann échangeant des coups et retournant la tête.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

La joute fut très excitante pour les trois mille personnes présentes malgré que les Sénateurs sont hors de la course au championnat.

Le Chicago défait par les Américains

(Par X.-E. Narbonne)

New-York 21. — Les Américains de Bill Dwyer ne désespèrent pas de qualifier pour les séries éliminatoires de la Ligue Nationale de Hockey et ils font une lutte de toute beauté avec les autres clubs de la section.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Les locaux protégèrent constamment les filets de Roy Worters et se contentèrent d'attendre une ouverture pour se pointer à l'extérieur.

Autre échec pour les Bruins d'Arthur Ross

Boston 21. — Les All Stars de Détroit se sont installés plus confortablement à la première position de la division canadienne en triomphant des Bruins de Boston hier soir dans une joute des séries de la Ligue de Hockey Nationale.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Herbie Lewis et Larry Aurie furent les étoiles du club visiteur. Le premier enregistra deux points au cours de la partie tandis que le second prit Tiny Thompson en défaut une fois et aida Lewis à compter un point.

Providence est en tête avec Boston

Québec 21. — Les Rouges de Providence ont réussi à se mettre sur un pied d'égalité avec les Cubs de Boston hier soir dans la course au championnat de la Ligue Canado-Américaine.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

Providence a eu de la difficulté à diriger la partie et de faire respecter les règlements. Les joueurs de Boston sont même allés jusqu'à provoquer des discussions dans la période supplémentaire.

The Slater Shoe

Bien-être
Finesse
Solidité

SONT ASSURÉS AVEC LA "SLATER"

La meilleure chaussure pour hommes au Canada

Quelle meilleure PREUVE de QUALITÉ ?... LA PLUS GRANDE VENTE AU CANADA



En toute sincérité, nous croyons qu'il n'existe pas de meilleur gin geneva que le Melchers CROIX D'OR.

Il est fait de grains de choix, l'âge en est attesté par le Gouvernement Fédéral, et l'art et l'expérience du manufacturier garantissent une qualité uniformément excellente. Le fait indiscutable est que les Canadiens le préfèrent de beaucoup à tout autre gin.

Le GIN CANADIEN Authentique GENEVA

MELCHERS CROIX D'OR

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Distillateurs depuis 1898
Distilleries: Berthierville, Qué. Bureau-Chef: Montréal, Qué.

10 onces \$1.00
26 onces 2.30
40 onces 3.30

Les Tecumsehs victorieux

London 21. — Grâce au point enregistré par Daley sur une passe de Kendall dans les dernières minutes du jeu, les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Les Tecumsehs de London ont pu assurer la victoire hier soir sur les Bisons de Buffalo par un résultat de 1 à 0 dans une joute des séries régulières de la Ligue Internationale.

Westmount et Crane vainqueurs

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Westmount et Crane ont remporté la victoire hier soir dans la série de la Ligue Junior Mont-Royal et se rencontreront la semaine prochaine dans la finale de cette ligue.

Treize combats disputés hier

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Le Y.M.H.A. a donné hier soir une intéressante séance de boxe à son gymnase de l'avenue Mont-Royal.

Tennis sur table

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

La finale pour le championnat de Montréal au jeu de tennis sur table aura lieu à la salle Karry's, 486, rue Ste-Catherine, samedi le 25 février.

Les équipes classées pour être en finale sont: Longtin et Jumeau et Langlois et Gour. La partie finale du tournoi de consolation promet d'être très intéressante.

3 ETOILES DE LA JOUTE D'HIER SOIR

Canadien remporte les honneurs d'une soirée tumultueuse

Quelle soirée, quelle soirée tumultueuse! Fameuse rencontre de hockey, furieux combats de boxe entre joueurs, pluie de projectiles sur la glace, orageuses discussions entre joueurs et arbitres; et tout ce carnaval sportif pour le même prix!

Nos vaillants Tricolores ont remporté les honneurs de cette grande bataille mais après quelles difficultés. La lutte fut serrée et trois périodes régulières ne furent pas suffisantes pour décider de la question de supériorité. Il fallut un engagement additionnel et c'est pendant cette période que Joliat s'affirma une fois de plus en enregistrant le point décisif et en devenant l'étoile de cette grande mêlée. Georges Mantha a donné une autre superbe performance de patinage pour surveiller continuellement le roi des compteurs Charlie Conacher et le tenir en échec pendant toute la soirée. Jos Primeau oblia son attaque d'appendicite pour jouer sa meilleure partie locale de la saison.

La gazoline Trois Etoiles (3 star) s'affirme tous les jours comme une gazoline de grande valeur, une gazoline qui donne la plus entière satisfaction.

Pour un départ rapide — Batteries Atlas
Pour un arrêt certain — Pneus Atlas

IMPERIAL

ABONDE EN ENERGIE

FORUM WILBANK GUY

CE SOIR A 8 H. 30

VERDUN VS MCGILL

8.500 SIEGES

Adultes, .40 — Enfants, .25
Sièges de loges et promenade, 35, tous les prix comprenant la taxe.

JEUDI, 22 FÉVRIER A 8 H. 30 P.M.

CANADIENS VS MONTREAL

2.000 SIEGES, .50 et .75
3.000 SIEGES, 1.00 et 1.25
3.000 SIEGES, 1.50 et 1.75

Sièges de loges et promenade, \$2.50. Tous ces prix comprennent la taxe. Retenues par téléphone acceptées.

Martin-Paquette vs Greffe de la Paix

Dave Campbell et Jimmy Thompson ont été choisis pour arbitrer la rencontre finale de la série de détail de la Ligue Commerciale alors que les clubs Martin-Paquette et Greffe de la Paix seront aux prises ce soir à l'Arena Mont-Royal.

Ces deux clubs ont fait partie nulle de 2 à 3 mercredi soir dernier et l'équipe qui comptera le plus grand nombre de points ce soir assurera le championnat de la saison.

Une partie d'exhibition entre le Eddy Drive-Up-Self et le Eureka terminera la soirée.

\$6,731,291.45

C'est le montant du déficit prévu par l'administration pour l'exercice 1934-1935 — Budget supplémentaire au mois de juin pour combler ce déficit — C'est le deuxième déficit de l'administration actuelle, celui de 1933-1934 ayant été comblé à même l'emprunt de \$13,500,000

L'administration municipale prévoit un déficit de \$6,731,291.45 pour l'année 1934-1935. Cela malgré que l'on a réduit autant que l'on croyait possible les dépenses des divers services. Ce déficit sera comblé par un budget supplémentaire que le prochain conseil devra adopter au mois de juin.

Voici le texte du rapport du comité exécutif soumettant au maire et au conseil le budget pour 1934-1935, rapport adopté par le comité hier après-midi au cours d'une séance présidée par M. Legault: Monsieur le maire, Messieurs les membres du Conseil.

Le comité exécutif a l'honneur de vous soumettre par les présentes, les prévisions budgétaires pour l'exercice prochain, — du 1er mai 1934 au 30 avril 1935, — et ses recommandations.

Il convient de remarquer d'abord que le budget a été préparé sur une base de revenus et dépenses. REVENU: Les estimations du revenu pour cette période de douze (12) mois s'élevaient à \$40,297,525.56.

Une surtaxe de \$1,029,587.50 autorisée par la Législature (23 Geo. V, chapitre 123, section 49), pourvu à l'intérêt et au remboursement de \$400,000 de capital, sur la taxe spéciale à percevoir sur une période d'années au montant de \$13,500,000, inscrite au budget de l'an dernier. Cet article du revenu est contrebalancé par un montant correspondant à l'article X des prévisions budgétaires, au chapitre des dépenses.

Intérêts, amortissement de prêts, commission, courtage, change étranger \$13,641,395.54

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes items like 'Fonds d'amortissement', 'Taxe d'école', 'Fonds de réserve', etc.

Respectueusement soumis le comité exécutif, ALFRED LEGAULT, président intérimaire.

J.-ETIENNE GAUTHIER, greffier de la Cité.

Comparaison

L'exercice 1933-1934 a duré seize mois, et il est difficile de comparer directement le budget pour l'an prochain avec celui de l'exercice qui se termine. Mais en décembre 1933 on avait préparé un budget pour 1933, qui a ensuite été incorporé dans le budget de seize mois.

Table comparing budget items for 1933-1934 and 1934-1935. Includes 'Fonds d'amortissement', 'Taxe d'école', 'Fonds de réserve', etc.

Les municipalités en faillite

Projet de loi pour leur permettre de s'entendre avec leurs créanciers et de les exempter d'aller sous la tutelle de la Commission municipale

Québec, 21. — La Chambre a étudié hier soir un bill pour amender la loi de la Commission municipale. On veut, dans le cas d'une municipalité en faillite, qu'elle puisse faire une entente avec ses créanciers et si les deux tiers de ces derniers y acquiescent, que la municipalité soit exemptée d'aller sous la tutelle de la Commission.

M. L.-A. Taschereau déclare qu'il y a déjà de 50 à 60 municipalités sous le contrôle de la Commission municipale. Je crains, dit-il, qu'il y en ait d'autres. Les affaires s'améliorent sans doute, mais, d'autre part, nos municipalités et quelques-unes des plus importantes, sont très embarrassées dans leurs finances.

M. Taschereau explique le but de la loi, tel qu'indiqué plus haut. Il signale notamment le cas de Rouyn qui était en faillite, mais qui a composé avec ses créanciers à la suite d'une loi à cette fin. Rouyn s'est remise sur pied et, aujourd'hui, elle prospère. Nous présentons cette loi, dit-il, pour éviter que les municipalités soient mises en tutelle.

Afin de soumettre au contrôle budgétaire les dépenses faites par certains services, — dépenses remboursées au moyen de charges d'autres services ou imputables sur un fonds d'emprunt, — il a été ajouté tant du côté du revenu que de celui des dépenses, une somme de \$909,191. (Article XIII).

Les estimations du revenu probable pour l'exercice courant ont été préparées par le directeur des finances, dont le certificat est annexé aux présentes. DÉPENSES: Le chiffre total des dépenses s'élève à \$40,297,525.56. De ce montant, il faut déduire \$35,921,871.71 représentant des dépenses incompressibles ou considérées comme telles, ce qui laisse disponible pour dépenses générales d'administration et pour les traitements, une somme de \$4,375,653.85.

Après une étude minutieuse des demandes de crédits pour frais généraux d'administration et de traitements, lesquels s'élevaient à \$13,191,514.50, votre Comité a pu réduire les sommes ainsi demandées à \$11,106,945.30.

Il y a donc un écart, entre les sommes requises pour administration générale et traitements et le montant disponible pour ces fins, de \$6,731,291.45.

Le Comité exécutif est d'avis que la ville peut être administrée avec le présent budget d'ici à ce que, la législation requise ayant été adoptée, les mesures nécessaires soient prises en vue d'obtenir les fonds indispensables à l'administration pour toute la durée du prochain exercice.

Votre Comité recommande que les prévisions budgétaires telles que présentées, soient adoptées, et qu'en conséquence les crédits suivants soient votés:

Intérêts, amortissement de prêts, commission, courtage, change étranger \$13,641,395.54

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes items like 'Fonds d'amortissement', 'Taxe d'école', 'Fonds de réserve', etc.

Respectueusement soumis le comité exécutif, ALFRED LEGAULT, président intérimaire.

J.-ETIENNE GAUTHIER, greffier de la Cité.

Service pour Albert de Belgique

Un service solennel sera célébré demain matin à 10h., pour le repos de l'âme de Sa Majesté Albert, roi des Belges.

Tous les membres de la colonie belge et les amis de la Belgique sont cordialement invités à assister à cette cérémonie, qui aura lieu à la basilique-cathédrale de Montréal.

Les syndicats catholiques

Avant de se mettre à l'étude des crédits budgétaires, la Chambre a dû écouter un débat assez long, mais qui ne manquait pas d'intérêt sur la pêche au saumon en Colombie.

Les pêcheurs du haut Fraser se plaignent de ce que ceux qui font la pêche à l'embouchure du fleuve ont ruiné leur métier. Ceux-ci font la pêche à l'araignée, qui est un filet fixe, que l'on établit le long des berges; ceux-ci se servent du travail à la traîne, immense filet que remorquent deux bateaux à vapeur. Les pêcheurs au travail, à l'époque de la montée du saumon, ne laissent guère passer de poisson.

M. Thomas Reid, député libéral de New-Westminster, s'est constitué le champion des pêcheurs à l'araignée. Il blâme le gouvernement d'avoir passé un arrêté ministériel qui permet la pêche au travail à la traîne dans l'embouchure du Fraser.

Près de deux mille pêcheurs, prétend-il, subissent de ce fait un tort considérable. Chacun d'entre eux prendrait autrefois de 100 à 800 saumons par jour; aujourd'hui, la prise est insignifiante. Par contre, un travail de l'embouchure capture jusqu'à 8,000 et 9,000 saumons par jour. Il arrive même que des pêcheurs au travail prennent du poisson en si grande abondance qu'il ne leur est pas possible d'en disposer assez vite et qu'ils le rejettent à la mer.

Au Conseil législatif

Courte séance hier après-midi, et ajournement à midi, aujourd'hui

Québec, 21. — Après une très courte séance, le Conseil législatif s'est ajourné hier après-midi, à midi, aujourd'hui. Après quelques pétitions, la Chambre Haute a adopté les deux bills suivants en deuxième lecture:

Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec concernant les comparutions; Loi concernant le pont de la Baie de Gaspé.

M. Kelly oppose quelques objections au premier bill concernant les pénitentiaires et il ne croit pas que la loi nouvelle ajoute quelque chose à l'ancienne.

Relativement au deuxième bill, M. Du Tremblay fait remarquer qu'il serait peut-être plus juste, avant la troisième lecture de ce bill, d'avoir des renseignements sur les revenus du pont de Gaspé afin de voir si le gouvernement fait un bon marché. Il n'a pas d'objection cependant à la passation du bill.

Le bill intitulé: Loi changeant le nom d'Andrew Dawes Porteous en celui de Andrew Dawes. En troisième lecture, plusieurs bills ont été passés, entre autres le bill concernant les concours physiques et celui concernant la prévention des incendies.

La traduction à Ottawa

DECLARATION DE M. CAHAN

Ottawa, 21. — M. G. H. Cahan, secrétaire d'Etat, en réponse à une interpellation de M. Fournier, député de Hull, a propos de la traduction, a fait la déclaration suivante: "Le but du gouvernement est de placer les divers services de traduction du parlement et du gouvernement sur une base statutaire permanente en tant que service organisé de l'administration du gouvernement fédéral du Canada, et de pourvoir à ce que tous les documents officiels soient efficacement et rapidement traduits en français ou en anglais, selon le cas, et à ce que ces traductions soient ensuite dépechées ou imprimées et distribuées sans délai inutile."

M. Cahan a ajouté: "L'organisation du bureau des traductions proposé, tel que pourvu dans le bill no 4, sera faite par la Commission du service civil, qui consultera les sous-ministres des divers départements du service public qui seront affectés par le projet ou qui y seront intéressés. Pour maintenir le statut plus élevé que l'on se propose de donner à ce service et pour augmenter son efficacité et son utilité, il est nécessaire que les services de tous les traducteurs experts, qui sont maintenant dans le service public, soient utilisés dans l'organisation du bureau projeté, et qu'un ministre de la Couronne doive, ensuite, assumer la responsabilité de l'administration de ce département du service public, auprès du gouvernement et du parlement."

Service pour Albert de Belgique

Un service solennel sera célébré demain matin à 10h., pour le repos de l'âme de Sa Majesté Albert, roi des Belges.

Tous les membres de la colonie belge et les amis de la Belgique sont cordialement invités à assister à cette cérémonie, qui aura lieu à la basilique-cathédrale de Montréal.

Les syndicats catholiques

Avant de se mettre à l'étude des crédits budgétaires, la Chambre a dû écouter un débat assez long, mais qui ne manquait pas d'intérêt sur la pêche au saumon en Colombie.

Les pêcheurs du haut Fraser se plaignent de ce que ceux qui font la pêche à l'embouchure du fleuve ont ruiné leur métier. Ceux-ci font la pêche à l'araignée, qui est un filet fixe, que l'on établit le long des berges; ceux-ci se servent du travail à la traîne, immense filet que remorquent deux bateaux à vapeur. Les pêcheurs au travail, à l'époque de la montée du saumon, ne laissent guère passer de poisson.

M. Thomas Reid, député libéral de New-Westminster, s'est constitué le champion des pêcheurs à l'araignée. Il blâme le gouvernement d'avoir passé un arrêté ministériel qui permet la pêche au travail à la traîne dans l'embouchure du Fraser.

Près de deux mille pêcheurs, prétend-il, subissent de ce fait un tort considérable. Chacun d'entre eux prendrait autrefois de 100 à 800 saumons par jour; aujourd'hui, la prise est insignifiante. Par contre, un travail de l'embouchure capture jusqu'à 8,000 et 9,000 saumons par jour. Il arrive même que des pêcheurs au travail prennent du poisson en si grande abondance qu'il ne leur est pas possible d'en disposer assez vite et qu'ils le rejettent à la mer.

M. Reid s'en prend au sous-ministre des Pêcheries et il trouve étrange qu'il n'y ait dans le cabinet qu'un ministre suppléant des Pêcheries. Il devrait y avoir un ministre pour s'occuper spécialement des pêcheries. Il aurait plus à faire que le ministre des Chemins de fer dont la fonction est devenue d'importance secondaire.

Le ministre suppléant, M. Alfred Duranleau, répond que lorsqu'on sous-ministre est allé faire une enquête, l'année dernière, en Colombie, il lui a spécialement recommandé d'examiner le cas des pêcheurs du haut Fraser, de voir s'ils subissaient un tort considérable du fait que la pêche au tra-

A Ottawa

(Suite de la première page)

M. Pouliot se demande cependant pourquoi le gouvernement se donne un conseiller en matière douanière après avoir pratiqué à sa fois tous les changements qu'il désirait dans le tarif. D'ailleurs le gouvernement n'a jamais été disposé à accepter des conseils. L'opposition lui en offre gratuitement et il les refuse.

Le pont Jacques-Cartier

On en a parlé à propos d'un crédit de \$497,000, au poste des "divers" dans le budget des dépenses de M. Rhodes. Ce crédit est supposé couvrir la part du gouvernement fédéral dans le déficit résultant de l'exploitation du pont, au cours du prochain exercice financier.

C'est un député de l'Ouest, membre de la Cécéffe, M. H.-E. Spence, de Battle River, Alberta, qui a soulevé la question, en disant que la construction du pont a coûté \$19,000,000, et que le coût prévu n'avait été que de \$6,000,000.

M. Cardin, ancien ministre libéral, répond que le premier coût prévu, \$6,000,000, n'avait été qu'approximatif. Par la suite les plans furent modifiés considérablement, à cause du sol, du lit du fleuve, etc., et la Chambre en a déjà été informée.

Le ministre des finances, M. Rhodes, dit qu'il a déjà fourni des explications à ce sujet. Il n'est pas en mesure de juger, comme ça, tout de suite, si le coût de la construction du pont a été excessif.

Le coût de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, a dépassé aussi et de beaucoup le coût prévu, note M. Girouard, député libéral de Drummond. Si l'on parle maintenant du pont de Montréal, c'est parce qu'il s'agit d'un pont construit pour la ville de Montréal.

MM. Vincent Dupuis, libéral, de Laprairie-Napierville, Paul Mercier, de Saint-Henri, parlent dans le même sens.

La réduction de dix pour cent

Dans le budget des dépenses de M. Rhodes, tous les traitements et salaires sont inscrits avec une réduction de 10%. L'opposition s'est refusée à voter cela, tant que la Chambre n'aura pas eu l'occasion de se prononcer sur le principe même de la chose. Il y a deux ans, c'est par un bill que traitements et salaires ont été ainsi réduits; l'opposition, tant libérale que d'extrême gauche, est d'avis que l'on devrait encore procéder de la même façon.

Le ministre des finances a laissé entendre que le gouvernement n'avait encore rien décidé à propos de cette réduction, mais en ajoutant que ce n'était pas un mal que de voter des salaires, même réduits, qu'à faire disparaître la réduction plus tard, si la chose est possible.

L'opposition n'a pas voulu entendre ainsi et tous les crédits comportant des salaires ou des traitements ont été laissés de côté.

Les wagons particuliers

L'Etat en possède trois et le Dr Manion, ministre des chemins de fer, a dû en parler longuement, à l'occasion d'un crédit de \$33,500, "pour services divers". Les questions qu'on a posées au ministre étaient d'ailleurs plus amusantes que malicieuses. Le Dr Manion a fini par se tirer d'affaire en disant que le gouvernement actuel avait pris possession de trois wagons particuliers, en assumant le pouvoir, et que les trois wagons existaient encore. Personne ne les a subtilisés. Le gouvernement veut simplement avoir l'argent qu'il faut pour payer les salaires des employés qui y sont déposés.

La pêche au saumon

Avant de se mettre à l'étude des crédits budgétaires, la Chambre a dû écouter un débat assez long, mais qui ne manquait pas d'intérêt sur la pêche au saumon en Colombie.

Les pêcheurs du haut Fraser se plaignent de ce que ceux qui font la pêche à l'embouchure du fleuve ont ruiné leur métier. Ceux-ci font la pêche à l'araignée, qui est un filet fixe, que l'on établit le long des berges; ceux-ci se servent du travail à la traîne, immense filet que remorquent deux bateaux à vapeur. Les pêcheurs au travail, à l'époque de la montée du saumon, ne laissent guère passer de poisson.

M. Thomas Reid, député libéral de New-Westminster, s'est constitué le champion des pêcheurs à l'araignée. Il blâme le gouvernement d'avoir passé un arrêté ministériel qui permet la pêche au travail à la traîne dans l'embouchure du Fraser.

Près de deux mille pêcheurs, prétend-il, subissent de ce fait un tort considérable. Chacun d'entre eux prendrait autrefois de 100 à 800 saumons par jour; aujourd'hui, la prise est insignifiante. Par contre, un travail de l'embouchure capture jusqu'à 8,000 et 9,000 saumons par jour. Il arrive même que des pêcheurs au travail prennent du poisson en si grande abondance qu'il ne leur est pas possible d'en disposer assez vite et qu'ils le rejettent à la mer.

M. Reid s'en prend au sous-ministre des Pêcheries et il trouve étrange qu'il n'y ait dans le cabinet qu'un ministre suppléant des Pêcheries. Il devrait y avoir un ministre pour s'occuper spécialement des pêcheries. Il aurait plus à faire que le ministre des Chemins de fer dont la fonction est devenue d'importance secondaire.

Le ministre suppléant, M. Alfred Duranleau, répond que lorsqu'on sous-ministre est allé faire une enquête, l'année dernière, en Colombie, il lui a spécialement recommandé d'examiner le cas des pêcheurs du haut Fraser, de voir s'ils subissaient un tort considérable du fait que la pêche au tra-

Advertisement for Dupuis Brothers fashion store. Title: Présentation des modes DU printemps DUPUIS. Text: Une fois de plus, mais avec une séduction toute particulière la présentation des modes du printemps aura lieu chez DUPUIS. La très nouvelle silhouette "WIND BLOW" (que nous pouvons traduire par "coup de vent" ou "vole au vent") vous réserve des surprises... d'ingéniosité et de bon goût. Includes illustration of a woman in a dress.

Advertisement for Dupuis Frères. Text: Dupuis Frères. ALBERT DUPUIS, président. ARMAND DUPUIS, sec. gén. Includes address: A.-J. DUGAL, s.p. et dir. gén.

Advertisement for PETITES AFFICHES - Tarif. Text: I sou le mot, 25c minimum comptant. Annonces facturées, 1/2c le mot, 40c minimum. Includes details about advertising rates.

Advertisement for A LOUER. Text: par F.-G. Crépeau. Tél. BYwater 0068. 2274, rue Cadillac, 7 pièces, garage, \$15.00; No 2137 rue LaSalle, 6 pièces (2ème) \$18.00; No 2143 rue LaSalle, 6 pièces (2ème) \$18.00; No 2145 rue LaSalle, 6 pièces (2ème) \$15.00; No 189 avenue Laval, Laval-des-Rapides, 5 pièces, bain, garage, \$12.00; No 303 Bouché, des Prairies, 7 pièces, bain, cave, garage, etc., pour l'été ou à l'année, meublée ou non meublée. j.n.o.

Advertisement for A VENDRE. Text: A Ste-Agathe des Monts, greffe de notaire, avec ou sans propriété, bonne clientèle, cause mortalière. Aussi collection complète du "Devoir". S'adresser à casier 383 Ste-Agathe des Monts, ou 5566, 4ème Avenue, Rosemont. FR. 7413. 24-2-34

Advertisement for CHAMBRE ET PENSION. Text: Chambre bien chauffée, éclairée, chez famille respectable sans enfants, bon chez-soi, 5 lignes tramways à la porte. prix raisonnable. 6980 St-Denis. Tél. DOLLARD 8643. j.n.o.

Advertisement for MAISON A LOUER. Text: A Ville Saint-Laurent, 303 rue Principale, maison de 9 pièces, bas et haut, près église, couvent, collège, hôpital. Grand terrain en arrière, garage. \$25.00 par mois. Tél. BYwater 0641. j.n.o.

Advertisement for EMPLOI DEMANDÉ. Text: Comptable demande emploi, comptabilité générale, jour ou soir, ville ou campagne. Bas prix. DOLLARD 8643. 3-1-34

Advertisement for HAUT DE MAISON. Text: HAUT de maison, 4 pièces, cuisine fermée ensellée, armoire froide. Ménage fait. S'adresser 8394 Drolet. Tél. DUPONT 0902. j.n.o.

Advertisement for 25 ans, 25,000. Text: 25 ans, 25,000 QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.

Advertisement for Si vous voyagez... Text: Si vous voyagez... S'adresser-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies, paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurance bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonés HARBOUR 1241

Advertisement for Au comité de la Nativité d'Hochelaga ce soir. Text: CE SOIR, vers 8 heures, les amis du "Devoir" de la Nativité d'Hochelaga sont priés d'assister à une réunion qui se tiendra au numéro 3574 Ontario est, sous la présidence de M. A. Bougie.